

# PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES SUR L'ÉDUCATION : GUIDE POUR SOUMETTRE DES STATISTIQUES INTERNATIONALES

---



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

INSTITUT  
*de*  
STATISTIQUE  
*de l'UNESCO*

## **UNESCO**

L'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été adopté par 20 pays lors de la Conférence de Londres en novembre 1945. Il est entré en vigueur le 4 novembre 1946. L'Organisation compte actuellement 193 États membres et six membres associés.

Le but principal de l'UNESCO est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

Pour remplir son mandat, l'UNESCO assume cinq fonctions principales : 1) les études prospectives sur l'éducation, la science, la culture et la communication en vue du monde de demain ; 2) le perfectionnement, la transmission et le partage des connaissances grâce à des activités de recherche, de formation et d'enseignement ; 3) les actions normatives visant à élaborer et à adopter des instruments internes et des recommandations statutaires ; 4) l'expertise, par le biais de la coopération technique, apportée aux États membres pour leurs politiques et projets de développement et 5) l'échange d'informations spécialisées.

Le siège social de l'UNESCO est situé à Paris en France.

## **Institut de statistique de l'UNESCO**

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), qui forme le bureau statistique de l'UNESCO, agit comme organisation dépositaire de l'ONU de statistiques à l'échelle mondiale dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture et des communications.

L'ISU a été mis sur pied en 1999. Il a été créé pour améliorer le programme statistique de l'UNESCO et pour élaborer et diffuser en temps opportun des statistiques fiables, précises et pertinentes en matière politique qu'exigent les environnements social, politique et économique d'aujourd'hui, en constante évolution et de plus en plus complexes.

L'ISU a son siège à Montréal au Canada.

Publié en 2009 par :

Institut de statistique de l'UNESCO  
C.P. 6128, Succursale Centre-Ville  
Montréal, Québec H3C 3J7  
Canada

Tél : (1 514) 343-6880  
Fax : (1 514) 343-5740  
Courriel : [publications@uis.unesco.org](mailto:publications@uis.unesco.org)  
<http://www.uis.unesco.org>

ISBN 978-92-9189-077-4  
Réf : UIS/TD/09-02

© UNESCO-ISU 2009

# Sommaire

	Page
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Préparation aux missions d'assistance technique</b> .....	<b>7</b>
1.1 Analyse du matériel disponible .....	8
i) Comprendre le système éducatif national et sa cartographie CITE .....	8
ii) Comprendre le mode de financement et les données sur le financement et les dépenses .....	12
1.2 Les bases pour un plan de collecte de données .....	13
i) Cartographier le système éducatif national dans le cadre de la CITE .....	13
ii) Les Questionnaires A et C de l'ISU sur l'éducation .....	13
iii) Le Questionnaire B de l'ISU sur l'éducation .....	18
iv) Métadonnées de base .....	19
<b>2. Organisation et déroulement de la visite sur le terrain</b> .....	<b>20</b>
<b>JOUR 1</b>	
2.1 Réunion avec les hauts fonctionnaires .....	21
2.2 Analyse du système éducatif national et de la cartographie de la CITE .....	22
2.3 Procédures pour remplir le Questionnaire A de l'ISU sur l'éducation .....	23
i) Analyse du Questionnaire A .....	23
ii) Utilisation des données du Questionnaire A pour les indicateurs de l'éducation ..	24
iii) Analyses des questionnaires nationaux disponibles .....	24
iv) Couverture des différents types d'établissements scolaires .....	25
v) Instructions pour remplir le Questionnaire A .....	25
<b>JOUR 2</b>	
2.4 Procédures pour remplir le Questionnaire B de l'ISU sur l'éducation .....	27
i) Analyse du Questionnaire B .....	28
ii) Utilisation des données de financement pour les indicateurs de l'éducation .....	29
iii) Analyse du budget et d'autres documents financiers .....	29
iv) Données non disponibles .....	30
v) Instructions pour remplir le Questionnaire B .....	30
<b>JOUR 3</b>	
2.5 Procédures pour remplir le Questionnaire C de l'ISU sur l'éducation .....	33
i) Analyse du Questionnaire C .....	34
ii) Utilisation des données du Questionnaire C pour les indicateurs d'éducation .....	34
iii) Analyse des questionnaires nationaux disponibles .....	34
iv) Couverture des différents types d'établissements scolaires .....	35
v) Instructions pour remplir le Questionnaire C .....	35
2.6 Compte-rendu avec les hauts fonctionnaires de l'éducation .....	35
<b>3. Préparation du plan de collecte de données</b> .....	<b>36</b>
<b>4. Procédures après la visite sur le terrain</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexe A : Exemple d'une cartographie CITE des programmes et des établissements aux niveaux 0 à 6 de la CITE</b> .....	<b>38</b>
<b>Annexe B : Exemple d'une présentation de la couverture des programmes et des établissements aux niveaux 0 à 4 de la CITE</b> .....	<b>40</b>



## Introduction

Depuis la fin des années 1990, l'UNESCO participe à une variété d'activités d'assistance technique axées sur les méthodes utilisées pour compléter les questionnaires d'enquête qui sont des outils utilisés à l'échelle mondiale pour collecter les données sur l'éducation. Dès le lancement du Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde (IEM), l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU), en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a aidé plus d'une douzaine de pays à remplir le questionnaire IEM. Suite à ce projet, plus de 20 pays ont bénéficié de l'assistance technique de l'ISU et du Bureau de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et Caraïbes pour remplir les questionnaires de l'ISU, principalement dans le cadre du Projet régional d'indicateurs de l'éducation de l'Organisation des États Américains (plus connu sous son sigle espagnol, PRIE).

Jusqu'à présent, l'assistance technique impliquait une importante phase préparatoire. Dans le cadre du projet PRIE en Amérique latine et Caraïbes, un programme de formation portant sur les questionnaires internationaux sur l'éducation a été mis au point pour les consultants afin de les accompagner dans leur travail. Toutefois, aucun manuel de formation destiné aux consultants n'avait été rédigé dans l'optique plus large du cadre de ces missions d'assistance. Aujourd'hui, alors que l'ISU se prépare à franchir une nouvelle étape en proposant une assistance à plus grande échelle dans d'autres régions (notamment en Asie et en Afrique), ce manuel de formation revêt d'autant plus d'importance.

Avant tout, ce manuel doit servir de document de référence pour aider les consultants qui travaillent sur le terrain, et plus particulièrement, de les assister dans la manipulation des questionnaires de l'ISU. Le manuel présente les activités étapes par étapes, s'attarde sur des questions importantes pour orienter la préparation à l'assistance technique, l'assistance sur le terrain et le suivi après la mission. Il contient également des instructions pratiques qui permettent de remplir efficacement les différents questionnaires. Deuxièmement, outre son rôle d'outil pour les consultants, le manuel servira également de référence tant à l'ISU et aux bureaux hors-siège<sup>1</sup> qu'au personnel sur le terrain.

Le manuel est divisé en quatre sections principales qui correspondent à autant d'activités-clé dans le processus principal d'assistance technique. Celles-ci consistent à : 1) préparer la mission d'assistance technique (visite sur le terrain) ; 2) organiser la visite sur le terrain et le déroulement des activités de la mission ; 3) préparer le plan de collecte de données qui codifie les procédures qu'utilise le pays pour remplir les questionnaires de l'ISU ; et 4) définir la communication et la marche à suivre après la visite sur le terrain.

Nombre de points importants doivent être clarifiés. Tout d'abord, les chances de réussite de la mission d'assistance technique sont plus élevées si le pays visité est déjà pleinement impliqué dans le processus lorsque celui-ci est mis en œuvre et s'il est en mesure de transmettre des informations et documents essentiels au consultant avant la mission. Dans ce cas, le consultant peut analyser les informations dans le détail et préparer un plan préliminaire de collecte de données qui sera abordé lors des réunions. Dans le cas contraire, le consultant doit élaborer le plan de collecte au cours de la mission et après celle-ci, ce qui rend le processus moins efficient.

---

<sup>1</sup> La structure régionale de l'UNESCO comprend des bureaux nationaux et, multipays, des bureaux régionaux et des bureaux de liaison. Tous sont considérés comme des bureaux hors-siège de l'UNESCO.

Ensuite, qu'il se tienne avant ou pendant la visite sur le terrain, le travail se déroule de la même façon. Le manuel décrit intégralement ces processus dans la première section (préparation de la mission) et s'y réfère dans la seconde section (déroulement de la mission), lorsqu'ils doivent être menés sur le terrain.

Enfin, l'assistance technique fournie jusqu'à présent s'est presque exclusivement intéressée aux procédures qui permettent de remplir les questionnaires internationaux sur l'éducation. Les données communiquées aux organisations internationales peuvent permettre de répondre à différents besoins politiques et servir, tout comme les indicateurs, dans le cadre de l'élaboration de politiques et de planifications nationales. Toutefois, les missions nationales n'ont pas été utilisées pour sensibiliser les décideurs politiques ou le personnel technique à ces possibilités. Les données n'ont pas davantage été utilisées pour analyser le mode de fonctionnement actuel des systèmes d'informations nationaux, dont sont issues les données rapportées à l'échelle internationale. Suite à une recommandation d'un groupe consultatif nommé par l'ISU et le Bureau régional pour l'éducation en Amérique latine et Caraïbes, la section de ce manuel sur le déroulement de la visite sur le terrain mentionne également la possibilité d'une visite facultative s'intéressant aux possibilités de développement des capacités statistiques.

## 1. Préparation aux missions d'assistance technique

Avant d'organiser et de préparer une mission d'assistance technique, l'ISU et le bureau de l'UNESCO hors-siège<sup>2</sup> doivent mettre en œuvre plusieurs étapes :

- a) Le directeur de l'ISU et le directeur du bureau hors-siège adresseront une lettre au ministre de l'Éducation pour l'informer de la disponibilité d'une assistance technique qui a pour but de soutenir le pays dans sa participation à la collecte de données de l'ISU sur l'éducation. Cette correspondance mettra en avant l'importance de disposer de données de grande qualité et leur impact sur les engagements internationaux du pays, mais également leur utilité pour mettre au point des mesures de planification nationales.
- b) Quand le ministre de l'Éducation aura manifesté son intérêt à l'égard de l'assistance technique, les responsables du programme de l'ISU et du bureau régional lui demanderont de nommer un coordinateur national parmi les hauts fonctionnaires. Cette personne appuiera l'organisation de la mission. Ce point précis doit être géré avec circonspection dans les pays où il existe déjà des coordinateurs nationaux ou des personnes de contact dans le domaine statistique (les coordinateurs nationaux pour le Programme IEM, par exemple).
- c) Le conseiller régional de l'ISU (ou le responsable de la mission) adressera un courrier au coordinateur national pour lui demander de fixer une date précise pour la mission d'assistance technique et de transmettre, avant une date butoir précise<sup>3</sup>, l'ensemble des informations nécessaires au consultant en charge de l'assistance technique.

---

<sup>2</sup> Ce type de mission doit être l'œuvre conjointe de l'ISU et du bureau hors-siège compétent (ou des bureaux, si plusieurs se partagent les responsabilités au sein de pays donnés) ; toutefois, ce document n'aborde pas les mécanismes de coordination les mieux adaptés au sein des bureaux de l'UNESCO. Néanmoins, il doit être noté que les acteurs principaux seront le conseiller régional de l'ISU du bureau régional approprié et le responsable régional de la section des indicateurs et d'analyse des données de l'éducation (EIDA) de l'ISU.

<sup>3</sup> Il doit être noté qu'une approche légèrement différente a été adoptée afin d'intéresser les pays de la région de l'Amérique latine et Caraïbes. Le bureau hors-siège a mis en place des ateliers réguliers et/ou des réunions régionales dont l'objectif était de déterminer le niveau d'intérêt envers une assistance technique pour élaborer des plans de collecte de données. Suite à ces actions, les représentants des différents pays ont soumis une lettre officielle exprimant leur intérêt quant à une assistance technique (idéalement, cette lettre devrait être signée par une autorité d'un niveau hiérarchique élevé, comme le ministre ou le secrétaire d'État à l'éducation).

Qu'il n'existe aucune procédure unique garantissant l'implication d'un pays à ces actions constitue un autre élément d'importance. Sans doute la partie la plus cruciale du processus est-elle, à ce stade, que les autorités au plus haut niveau hiérarchique communiquent clairement leur intérêt, afin d'obtenir l'implication maximale du personnel technique lors de la suite du processus. Sans implication nationale, l'action ne peut aboutir, puisque une certaine communication entre les différents intervenants au niveau national est nécessaire. Enfin, élaborer les procédures les mieux adaptées au contexte local incombe aux personnes les plus expérimentées des pays cibles.

Le consultant aura recours aux informations demandées avant la mission d'assistance technique afin de réaliser trois objectifs :

- a) comprendre en profondeur le système éducatif du pays par rapport à la Classification internationale type de l'éducation de 1997 (CITE 97) ;
- b) comprendre en profondeur le mode de financement du système éducatif du pays ainsi que les données assimilées sur le financement et les dépenses ;
- c) établir les bases d'un plan de collecte de données qui détaille des instructions pour permettre au personnel (présent et futur) du ministère de l'Éducation de remplir les trois principaux questionnaires de l'ISU sur l'éducation. Ces informations sont évoquées plus en détails ci-après.

## **1.1 Analyse du matériel disponible**

### **i) Comprendre le système éducatif national et sa cartographie CITE**

Afin de comprendre en profondeur le système éducatif et sa structure par rapport à la CITE, le principal document de référence est la cartographie officielle du pays selon la CITE, élaborée par l'ISU et disponible à l'adresse <http://www.uis.unesco.org/publications/iscedmmaps>. Si elle n'est pas disponible, le consultant doit contacter l'ISU afin d'obtenir la documentation disponible la plus récente.

En outre, le consultant doit analyser les informations suivantes afin de comprendre au mieux le pays à visiter :

- La législation ou d'autres documents, comme des règlements d'établissements scolaires, qui précisent la structure institutionnelle de l'enseignement public et le type d'enseignement privé disponible dans le pays.
- Des descriptions du système éducatif, notamment des présentations sous forme de graphiques, qui donnent des indications sur la taille de chaque niveau d'enseignement.
- Les politiques qui s'appliquent à l'éducation, notamment :
  - L'âge obligatoire d'entrée dans l'enseignement primaire.
  - Les âges/les années d'études/les niveaux de l'enseignement obligatoire.
  - La structure des années d'études à chaque niveau d'enseignement.
  - Les politiques de promotion/rétention par année d'études et par niveau d'enseignement.
  - La distinction entre l'enseignement général et l'enseignement technique/professionnel.
  - Les examens, notamment les examens d'entrée et de fin de cursus, à chaque niveau d'enseignement.
  - Les exigences pour obtenir un diplôme ou terminer un cursus à chaque niveau d'enseignement.
  - Le calendrier scolaire, notamment les disparités entre les différentes régions du pays.
  - Le financement de l'enseignement à chaque niveau, du préprimaire au supérieur.
- Le nom des organisations ou des associations qui représentent différents types d'établissements scolaires (les établissements primaires et secondaires privés, les établissements publics et privés du supérieur, par exemple), le consultant pouvant être amené à rencontrer leurs représentants durant la visite sur le terrain.

- Les programmes proposés par les établissements secondaires et supérieurs, avec notamment des informations concernant :
  - La durée préalable d'études nécessaire pour accéder au programme.
  - Les diplômes nécessaires pour accéder au programme (avoir achevé avec succès des années d'études données, avoir obtenu au moins une note prédéfinie à des examens donnés ou justifier d'une moyenne donnée au cours du niveau d'enseignement précédent, par exemple).
  - La durée du programme (6 mois, 1 an, 2 ans, par exemple).
  - L'orientation du programme (général, pré-professionnel ou technique/professionnel).
  - Les modalités de présence (à plein temps, à temps partiel ou les deux ; la journée, le soir ou les deux ; en personne ou à distance, par exemple).
  - Le diplôme ou le certificat décerné pour avoir réussi le programme d'études.
  - Les programmes d'études d'un niveau supérieur auxquels peuvent accéder les élèves ou étudiants ayant réussi le programme.
  
- Les changements récents apportés au système éducatif qui ne figurent pas nécessairement dans la cartographie CITE actuelle.
- Les cadres d'évaluation de la qualité des statistiques sur l'éducation (DQAF) des pays où ils ont été élaborés.
- Le questionnaire de l'ISU sur la structure des programmes d'enseignement nationaux, qui sert de base à la cartographie CITE.
- Les questionnaires et formulaires nationaux utilisés pour collecter des données sur l'éducation auprès des établissements préprimaires, primaires, secondaires et supérieurs.
- Les rapports nationaux statistiques et d'indicateurs élaborés grâce aux données sur l'éducation recueillies auprès des établissements publics et privés.
- Une copie papier des tableaux des questionnaires de l'ISU sur l'éducation.
- La description des conditions d'archivage des données et d'élaboration des rapports, y compris les données sur les établissements scolaires, les effectifs scolarisés, les enseignants, etc.

Pour les pays dont la cartographie CITE est à jour, les établissements scolaires qui proposent des programmes qui dépassent le cadre d'un seul niveau de la CITE doivent être l'objet d'une attention particulière.

### ***Structure de l'éducation et problèmes relatifs à la collecte des données***

L'analyse des informations mentionnées ci-dessus permet d'améliorer la cartographie CITE du pays ou contribue à la création d'une nouvelle cartographie. Elle permet également de mieux comprendre comment les données sur l'éducation sont collectées par les établissements scolaires : ainsi, ces informations peuvent être utilisées pour élaborer une stratégie qui permet de remplir les questionnaires de l'ISU. Une attention toute particulière doit être accordée aux établissements qui proposent des programmes dépassant le cadre d'un seul niveau de la CITE : ces cas sont en effet les plus problématiques en termes de rapports de données à l'échelle internationale.

Alors que la CITE classe les programmes (et non les établissements scolaires) en se basant sur leur contenu ou leur objectif, les collectes de données à l'échelle nationale sont en général organisées d'après les établissements (et non les programmes). Ainsi, différents programmes peuvent être considérés d'un seul tenant à l'échelle nationale (comme l'éducation de base, qui associe traditionnellement des contenus relevant des niveaux primaire et du premier cycle du secondaire selon la CITE). L'objectif du consultant est d'aider le pays à concilier ces deux démarches et à les intégrer au plan de collecte de données, en s'assurant que : a) tous les programmes d'un établissement figurent dans la cartographie CITE (particulièrement les

programmes techniques/professionnels) ; et b) les données indiquées dans les questionnaires de l'ISU sont désagrégées en fonction des niveaux de la CITE (et ce, même si elles font l'objet d'un recodage par les établissements scolaires du pays).

Bien que ce document n'ait pas pour vocation de présenter une liste exhaustive de problèmes pouvant découler de la cartographie CITE des systèmes éducatifs nationaux, le **Tableau 1** en présente les principaux. Il en ressort principalement que l'ambition de la cartographie CITE est de classer les programmes éducatifs indépendamment tant des conventions nationales en termes de dénomination que du type d'établissement scolaire qui les propose.

**Tableau 1. Problèmes potentiels inhérents à la cartographie CITE**

<b>Problèmes principaux</b>	<b>Implications en termes de collecte de données et d'indicateurs</b>
La distinction entre l'enseignement préprimaire (CITE 0) et les autres programmes d'éveil de la petite enfance	<p>La CITE utilise trois critères pour distinguer l'enseignement préprimaire (niveau 0 de la CITE) des autres programmes d'éveil de la petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) il s'adresse principalement à des enfants d'au moins trois ans ;</li> <li>ii) il se déroule dans une structure formelle comme un établissement scolaire ;</li> <li>iii) il a pour vocation, entre autres, de proposer un ensemble structuré d'activités d'apprentissage au but clairement défini (représentant au moins l'équivalent de 2 heures par jour et de 100 jours par an).</li> </ul> <p>Les indicateurs de participation à ce niveau d'enseignement intègrent l'enseignement préprimaire et excluent les programmes d'éveil de la petite enfance sans but éducatif, comme les crèches. Par ailleurs, les programmes qui satisfont au critère iii), mais non aux autres critères, doivent être considérés comme des « autres programmes d'éveil de la petite enfance ». Ils doivent donc être intégrés à la catégorie correspondante du Tableau 3 du Questionnaire A, et ne sont pas considérés comme relevant du niveau 0 de la CITE.</p>
La classification des maternelles au sein d'établissements primaires au niveau 0 ou 1 de la CITE	<p>Dans de nombreux pays, les établissements primaires proposent également des sections maternelles : il est donc capital de déterminer quels types de programmes sont affiliés au niveau 0 ou 1 de la CITE. Si le programme de maternelle est comparable à celui de la première année de l'enseignement primaire dans d'autres pays (le début de l'apprentissage formel de l'enseignement primaire, notamment en termes de lecture, d'écriture et de mathématiques), il doit être considéré comme relevant du niveau 1 de la CITE dans le Questionnaire A ; dans le cas contraire, il doit être considéré comme appartenant au niveau 0 de la CITE.</p>
La classification des années d'études 7 et 8 au sein d'établissements enseignement primaire	<p>La durée de l'enseignement primaire varie de quatre à huit ans selon les systèmes éducatifs nationaux. En principe, le niveau CITE 1 ne définit pas de durée spécifique dans ses critères fondamentaux. Pourtant, un programme de niveau CITE 1 dont la durée est supérieure à sept ans n'est pas acceptable à l'échelle internationale. Les critères fondamentaux pour définir les limites entre les niveaux 1 et 2 de la CITE sont les suivants : une démarche davantage tournée vers le sujet ; des enseignants davantage spécialisés ; et plusieurs enseignants dispensant des cours dans leurs domaines de spécialisation respectifs<sup>4</sup>. Ceci s'applique également aux pays dont l'enseignement de base (d'une durée supérieure à six ans) ne permet pas de faire clairement la distinction entre les niveaux CITE 1 et 2.</p>
La classification des années d'études 5 et 6 au sein d'établissements du premier cycle de l'enseignement secondaire	<p>Dans certains pays, l'enseignement primaire se conclut à l'année 4 et l'enseignement secondaire débute à l'année 5. Tout comme pour le point précédent, ceci ne signifie pas que les années 5 et 6 marquent le début du niveau CITE 2. Le consultant doit garder cette problématique à l'esprit et décider du niveau CITE le plus adapté à ces années d'études, d'après les conseils de l'ISU.</p>

<sup>4</sup> Lorsque surgissent des problèmes de ce type, le consultant doit se référer à la CITE pour déterminer les limites entre les différents niveaux. Si le doute persiste, le consultant doit en appeler à l'ISU afin de déterminer la classification pertinente pour le programme.

## Problèmes principaux

La classification des programmes techniques/professionnels proposés par des établissements du secondaire et du supérieur

La classification des deux premières années de l'enseignement supérieur général proposées dans des établissements scolaires n'assurant que deux années d'études, comme les établissements supérieurs de premier cycle (collèges)

La classification des diplômes de type Maîtrise impliquant la rédaction d'un mémoire

## Implications en termes de collecte de données et d'indicateurs

Dans certains pays, les établissements secondaires proposent des programmes techniques/professionnels avancés qui ne sont pas reconnus comme des programmes d'enseignement supérieur, ou des seconds programmes pour les élèves déjà titulaires d'une première qualification d'un programme technique/professionnel. Dans d'autres pays, ces programmes sont proposés par les établissements reconnus comme supérieurs au niveau national. En étudiant les structures éducatives nationales, le consultant doit être capable de reconnaître cette situation et décider du niveau CITE approprié (3 ou 4) pour ce programme, quel que soit l'établissement qui le propose.

Dans de nombreux pays, les deux premières années de l'enseignement supérieur général dont la finalité est un certificat au niveau 5A de la CITE peuvent être proposées par des établissements qui ne dispensent que deux années d'études (les universités de premier cycle dans les Caraïbes, par exemple); les étudiants achèvent ensuite les années d'études restantes de leur cursus au niveau CITE 5A dans des établissements proposant également des programmes de deuxième cycle. Bien que la réussite à ces programmes ne permette pas d'obtenir un premier diplôme selon la CITE, les effectifs scolarisés dans ces programmes doivent être considérés comme relevant du niveau CITE 5A, et non 5B.

Le niveau 6 de la CITE est expressément défini comme un programme doctoral impliquant la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse. Toutefois, certains pays proposent des diplômes avancés de type Maîtrise qui, à de nombreux égards, sont comparables à un doctorat, notamment concernant la rédaction d'un mémoire. Néanmoins, ces programmes doivent être classés au niveau CITE 5A (diplômes de recherche dans la cartographie) plutôt qu'au niveau 6. Afin d'assurer la comparabilité des programmes sur le plan international, les données pour ces programmes doivent être rapportées avec celles des programmes des diplômes de deuxième cycle.

Outre les questions inhérentes à la classification des programmes d'éducation aux niveaux appropriés de la CITE, le consultant doit également prêter attention à d'autres problèmes relevant de la collecte de données à l'échelle internationale. Ceux-ci comprennent :

- a) **La classification des établissements publics et privés.** Les normes de l'ISU pour la collecte de données à l'échelle internationale distinguent trois types d'établissements : les établissements publics, établissements privés subventionnés par le gouvernement et privés non subventionnés. Les établissements scolaires publics sont contrôlés et gérés directement par une autorité publique (le ministère de l'Éducation, les administrations régionales et/ou locales, par exemple) tandis que les établissements privés sont contrôlés et gérés par un organisme privé (une entreprise, une église, une organisation non gouvernementale ou un organisme caritatif, par exemple). La distinction essentielle entre les établissements subventionnés par le gouvernement et les établissements non subventionnés tient à leur degré de dépendance envers le financement gouvernemental. Si le gouvernement finance plus de 50 % d'un établissement, ce dernier est considéré comme subventionné ; si la proportion est inférieure à 50 %, il est considéré comme non subventionné. Certains pays considèrent comme « publics » les établissements privés qui reçoivent plus de 50 % de leur financement de sources publiques, car ils fonctionnent généralement de la même façon que les établissements publics ; d'autres pays suivent la norme internationale et les considèrent comme des établissements « privés subventionnés par le gouvernement ». Cette dernière classification peut sembler incohérente à certains pays au vu de leurs propres systèmes éducatifs ; le consultant doit néanmoins considérer ces établissements comme privés subventionnés par le gouvernement afin de conserver une homogénéité avec la classification internationale, qui est basée principalement sur le critère de gouvernance au sein des institutions. Aux fins du rapport des données du Questionnaire A, ces établissements doivent être considérés comme privés<sup>5</sup>. **L'Annexe A** présente des exemples de programmes et d'établissements scolaires en fonction du niveau de la CITE.

<sup>5</sup> Il est important de noter que le questionnaire A désagrège les données uniquement en fonction du caractère public ou privé des établissements, tandis que les questionnaires B et C mentionnent les trois catégories citées ci-dessus.

- b) **Le traitement de l'enseignement destiné aux adultes.** L'ISU établit une distinction claire entre d'une part, les programmes éducatifs classiques du primaire et du secondaire, destinés aux élèves en âge d'être scolarisés à ce niveau, et d'autre part, les programmes comparables destinés aux adultes n'ayant pas eu accès à un programme d'enseignement classique ou ayant échoué au niveau primaire ou secondaire. Il est souvent relativement aisé de distinguer les programmes « classiques » de ceux destinés aux « adultes », ces derniers étant traditionnellement proposés sous forme de cours du soir afin de s'adapter aux contraintes professionnelles et à d'autres responsabilités. Toutefois, cette distinction n'est pas toujours possible, notamment lorsque des élèves en âge d'être scolarisés dans le secondaire suivent leurs études par le biais de cours du soir. Le consultant doit donc comprendre pleinement l'organisation et le contenu de ces programmes afin de distinguer les programmes classiques de ceux destinés aux adultes. Au moment de remplir les Questionnaires A, B et C de l'ISU, les effectifs scolarisés dans des programmes classiques doit être incluse aux tableaux, tandis que les effectifs scolarisés dans des programmes l'enseignement destinés aux adultes sont à écarter. Toutefois, ces programmes doivent figurer dans la section II (programmes d'enseignement destinés aux adultes) du Questionnaire de la CITE.
- c) **La distinction entre l'enseignement technique/professionnel et les programmes de formation professionnelle.** La CITE considère que l'enseignement technique/professionnel fait partie de la classification des programmes d'enseignement, du niveau 2 jusqu'au niveau 5 de la CITE. Toutefois, il est très souvent difficile de distinguer les programmes d'enseignement techniques/professionnels des programmes de formation professionnelles, notamment aux niveaux 3 et 4, où nombre de ces derniers sont proposés par des organismes sans but lucratif, non gouvernementaux ou des entreprises privées. Ainsi, le consultant doit comprendre en profondeur l'ensemble des programmes de ce type afin de déterminer s'ils doivent être considérés comme relevant de l'« enseignement », et donc être inclus aux données de l'ISU et au Questionnaire de la CITE, ou plutôt être répertoriés comme « formation professionnelle » et donc écartés.

## ii) **Comprendre le mode de financement et les données sur le financement et les dépenses**

Afin de comprendre en profondeur le mode de financement du système éducatif du pays visité et d'élaborer une approche préliminaire pour remplir le Questionnaire B de l'ISU relatif au financement et aux dépenses, le consultant doit analyser les informations suivantes :

- le budget et les rapports financiers émanant du ministère des finances ou du ministère de l'Éducation, comportant des données détaillées sur les recettes et les dépenses dans le domaine de l'éducation ;
- les rapports financiers des établissements publics et privés, primaires, secondaires et supérieurs ;
- les descriptions des dispositions nationales en matière de financement à chaque niveau d'enseignement ;
- les instruments utilisés pour recueillir les données sur les investissements privés (les enquêtes auprès des ménages ou des entreprises; et
- la description détaillée de la façon dont les données sur la masse salariale des enseignants sont collectées, notamment les cotisations à des fonds de retraite et à la sécurité sociale.

L'analyse doit s'intéresser aux problèmes suivants à chaque niveau d'enseignement :

- Que couvrent les dépenses publiques (l'instruction des élèves sous forme de rémunération des enseignants, la gestion des établissements scolaires, des services annexes comme les transports, les repas scolaires ou des logements, par exemple) ?
- Pour les enseignants et le personnel éducatif, existe-t-il des systèmes de financement de la retraite et d'autres avantages accessoires, comme une assurance santé et handicap ? Comment ces systèmes sont-ils financés ?
- Quelles sont les dépenses privées nécessaires dans les établissements publics (les frais d'inscription, les manuels, le matériel scolaire et les uniformes, par exemple) ? Que représentent les dépenses privées sur le marché ?
- Différentes administrations gouvernementales participent-elles au financement de l'éducation ? Comment ce système de financement intergouvernemental fonctionne-t-il ?
- Le système comprend-il les établissements subventionnés par le gouvernement ? Si oui, comment ces établissements sont-ils financés par des sources publiques et par des sources privées ?
- Ce système comprend-il les établissements non subventionnés ? Si oui, le gouvernement participe-t-il au financement de ces établissements ? Quelle forme prend ce financement ?

## **1.2 Les bases pour un plan de collecte de données**

### **i) Cartographier le système éducatif national dans le cadre de la CITE**

Pour remplir correctement les questionnaires annuels de l'ISU sur l'éducation, il est fondamental de posséder la cartographie CITE du pays. Par le biais du questionnaire sur la structure des programmes d'enseignement nationaux (le Questionnaire de la CITE), l'ISU a débuté en 2007 une collecte systématique de données en vue d'élaborer ces cartographies. Par conséquent, de nombreuses cartographies actualisées et approuvées par les pays sont désormais disponibles sur le site web de l'ISU à l'adresse : <http://www.uis.unesco.org/publications/iscedmaps>.

Lors de la préparation de la visite dans un pays, il est impératif de vérifier en premier lieu l'existence d'une cartographie CITE officielle. Si aucune cartographie n'est disponible, le consultant doit contacter l'ISU pour connaître le statut de la cartographie du pays à visiter. Posséder ces informations avant la visite permet de mieux comprendre la structure du système éducatif national et abrège considérablement les discussions à ce sujet au cours de la visite.

Si la cartographie CITE n'est pas disponible et qu'aucun Questionnaire de la CITE n'a été soumis, le consultant doit demander au pays de remplir ce questionnaire avant le début de la mission. La version préliminaire de la cartographie doit ensuite être élaborée en collaboration avec l'ISU.

### **ii) Les Questionnaires A et C de l'ISU sur l'éducation**

Le consultant, à l'aide de la cartographie CITE nationale, doit analyser les enquêtes et les autres instruments qu'utilise le ministère de l'Éducation pour collecter les données de base sur l'éducation auprès de tous les établissements scolaires qui proposent des programmes éducatifs, du préprimaire au supérieur. L'objectif de cette analyse est de déterminer si ces instruments sont suffisamment détaillés pour permettre au pays de remplir toutes les cellules des Questionnaires A et C. Le Questionnaire A s'intéresse aux effectifs scolarisés, aux enseignants et aux établissements des niveaux 0 à 4 de la CITE, ainsi qu'aux diplômés des niveaux CITE 1 et 2 ; le Questionnaire C recueille des données sur les effectifs scolarisés, les enseignants, les diplômés et les étudiants étrangers aux niveaux 5 et 6 de la CITE.

Dans l'optique du Questionnaire A, l'analyse des enquêtes et des instruments de collecte de données doit s'intéresser aux éléments suivants :

- a) L'enseignement préprimaire et les autres programmes d'éveil de la petite enfance
- La distinction entre, d'une part, l'enseignement préprimaire et les autres programmes d'éveil de la petite enfance et d'autre part, les programmes dont la composante éducative est minimale ou absente, comme les crèches ou les services de garde.
  - Les élèves scolarisés par sexe et par âge dans les établissements scolaires préprimaires publics et privés qui proposent des programmes d'éveil de la petite enfance.
  - Le personnel enseignant dans les établissements préprimaires publics et privés.
  - L'inclusion des maternelles et des autres formes d'effectifs scolarisés préprimaires au sein d'établissements primaires.
  - L'inclusion des enseignants de maternelle et des autres programmes préprimaires au sein d'établissements primaires.

Le consultant doit être conscient des questions suivantes lors de son analyse portant sur l'enseignement préprimaire :

- **Les données sur les effectifs scolarisés et les enseignants dans l'enseignement préprimaire et dans les autres programmes d'éveil de la petite enfance peuvent être manquantes.** Ceci peut être le résultat de plusieurs facteurs.
- Aucun ministère n'est responsable de la collecte des données dans ce secteur : certains établissements préprimaires et des programmes d'éveil de la petite enfance, voire une majorité d'entre eux, sont en effet gérés de manière privée. Dans ce cas, la visite sur le terrain doit être l'occasion de déterminer si le ministère de l'Éducation ou un autre ministère peut mettre sur pied une collecte de données sur l'enseignement préprimaire.
  - Un ministère autre que le ministère de l'Éducation est responsable de la collecte des données pour ce secteur éducatif, sans toutefois partager les données avec le ministère de l'Éducation. Dans ce cas, la visite sur le terrain doit être l'occasion de déterminer s'il est possible de communiquer ces données à différents ministères. Il serait également souhaitable de prévoir une visite de l'organisme responsable de la collecte.
  - Le ministère de l'Éducation recueille des données pour ce secteur mais la couverture est incomplète, notamment pour les établissements scolaires privés et les centres d'éveil de l'enfant. Dans ce cas, la visite sur le terrain doit être l'occasion de déterminer si le ministère de l'Éducation peut prendre des mesures pour améliorer la collecte des données préprimaires en termes de couverture et de qualité.
- **Les programmes de maternelle et autres programmes préprimaires peuvent être dispensés dans des établissements primaires et ne sont donc pas identifiés comme faisant partie du préprimaire.** Dans ce cas, le consultant doit déterminer si le questionnaire national sur les établissements primaires peut permettre de trier les données sur les élèves scolarisés et les enseignants du niveau préprimaire.

b) Enseignement primaire et secondaire

- **Les données sur les effectifs scolarisés par année d'études, sexe et âge, peuvent être manquantes, ce qui empêche le développement de plusieurs indicateurs (le taux net de scolarisation, par exemple).** Les données disponibles peuvent n'indiquer que les effectifs totaux par année d'études et par sexe. Dans ce cas, le consultant doit déterminer si les effectifs scolarisés par âge peuvent être évalués par le biais des enquêtes auprès des ménages (si celles-ci sont disponibles et s'il est possible de pallier correctement les problèmes méthodologiques, comme les périodes de référence pour l'âge, les dates de collecte des données, etc.) ou si le ministère de l'Éducation peut désormais intégrer ces informations supplémentaires à ses collectes de données.
- **Les données sur le nombre de nouveaux inscrits en première année du primaire qui ont fréquenté une classe d'enseignement préprimaire ou un autre programme d'éveil de l'enfance peuvent être manquantes, ce qui empêche le développement d'indicateurs comme l' « accès au niveau initial de l'enseignement primaire ».** La visite sur le terrain doit être l'occasion de déterminer si le ministère de l'Éducation peut intégrer une question de ce type au formulaire d'inscription utilisé par les établissements ainsi qu'à ses enquêtes auprès des établissements primaires. Le consultant doit également déterminer si, pour cet indicateur, il existe une évaluation fiable des données en se basant sur les effectifs scolarisés dans l'enseignement préprimaire et dans les programmes d'éveil de la petite enfance au cours de l'année précédente.
- **Les données sur les effectifs scolarisés dans les établissements primaires peuvent n'être disponibles que sur une base agrégée et non pas par année d'études.** Cette absence de données distinctes par année d'études peut avoir des conséquences négatives, non seulement pour le calcul de certains indicateurs, mais également pour certaines données de base si celles-ci comprennent les niveaux préprimaires ou secondaires. Dans ce dernier cas de figure, les chiffres du pays auraient alors tendance à surestimer les effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire (CITE 1). Ainsi, le consultant doit déterminer si le ministère de l'Éducation peut intégrer des questions sur les effectifs scolarisés par année d'études à sa collecte de données.
- **Les données sur les effectifs scolarisés aux niveaux 2 à 4 de la peuvent ne pas différencier les programmes généraux des programmes techniques/professionnels dans les établissements scolaires publics et privés.** Dans ce cas, il n'est pas possible d'élaborer des indicateurs sur la proportion d'élèves scolarisés dans chaque type de programme. Au cours de la visite, le consultant doit déterminer si ces points peuvent être intégrés aux questionnaires d'éducation du pays.
- **Les établissements post-secondaires ou supérieurs peuvent proposer des programmes généraux au niveau 3 de la CITE en guise de seconde chance pour les étudiants qui ne sont pas diplômés de l'enseignement secondaire.** Dans ce cas, certaines données sur les effectifs scolarisés, qui devraient être intégrées à la CITE 3, ne sont pas disponibles dans les données du ministère de l'Éducation. Ces données doivent être obtenues auprès des registres des établissements post-secondaires et/ou supérieurs. Le personnel du ministère de l'Éducation peut ne pas connaître ces programmes et, par conséquent, ne prend pas les mesures nécessaires pour recueillir des données auprès de ces établissements. La visite sur le terrain doit être l'occasion d'évoquer les procédures à mettre en œuvre pour que les membres du ministère de l'Éducation aient accès à ces informations.
- **Les établissements post-secondaires ou supérieurs peuvent proposer des programmes généraux ou techniques/professionnels avancés (du niveau CITE 4), qui doivent toutefois être considérés comme faisant partie de l'enseignement non supérieur dans les statistiques sur les effectifs scolarisés.** Les questions évoquées au point précédent s'appliquent également ici.

- **Les données sur les enseignants peuvent ne pas être désagrégées par année d'études et disponibles seulement pour les établissements primaires ou les établissements secondaires.** Cette absence de données distinctes n'est pas problématique si l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du système national correspondent à la CITE. La comptabilisation des effectifs scolarisés de ces niveaux, présentée dans les Tableaux 2.1, 2.2 et 2.3, correspond à la comptabilisation des enseignants à ces mêmes niveaux, ce qui permet d'élaborer des indicateurs portant sur le ratio élèves/enseignant et de déterminer le pourcentage d'enseignants formés à chaque niveau. Toutefois, lorsque l'enseignement primaire d'un pays intègre l'enseignement aux niveaux 0 ou 2 de la CITE, il est souvent difficile de distinguer les enseignants par niveau : dans l'enseignement primaire, les enseignants des années d'études inférieures peuvent également enseigner au niveau CITE 0, tandis que ceux des années supérieures peuvent également enseigner dans le premier cycle du secondaire. Dans ce cas, durant la visite, le consultant doit aborder les différentes façons d'établir une correspondance entre les élèves et les enseignants à ces trois niveaux de la CITE.
  - **Le système d'information sur l'éducation ne considère pas les élèves ayant achevé avec succès l'enseignement primaire (CITE 1) et le premier cycle du secondaire (CITE 2) comme des « diplômés » et par conséquent, ne collecte ou ne fournit aucune statistique sur ces diplômés.** Dans ces pays, il est important de convenir d'une définition d'un diplômé à ces niveaux (un élève ayant achevé avec succès la dernière année du niveau, par exemple) et d'analyser les procédures actuellement mises en œuvre par le ministère de l'Éducation pour collecter et analyser les données sur ces élèves. Si ces procédures ne font pas partie des collectes de données du ministère, le consultant doit déterminer s'il est possible d'étendre les collectes de données sur l'enseignement primaire et secondaire.
- c) Tous niveaux d'éducation
- **Le pays peut être dans l'incapacité de définir l'emploi des enseignants à temps partiel et de convertir les emplois à temps partiel en équivalents temps plein.** Dans ce cas, la visite sur le terrain doit être l'occasion de convenir de procédures pour définir les enseignants à temps plein et partiel et établir des équivalents temps plein.
  - **Le pays peut considérer les établissements subventionnés par le gouvernement comme des établissements publics et être réticents ou dans l'incapacité de distinguer les effectifs scolarisés dans ces établissements des effectifs dans des établissements publics.** Dans ce cas, la visite sur le terrain doit être l'occasion de déterminer si le pays peut intégrer à sa collecte de données des questions qui permettront de rapporter ces effectifs scolarisés comme privés.

Dans l'optique du Questionnaire C, l'analyse des enquêtes et des instruments de collecte de données doit s'intéresser aux éléments suivants pour l'enseignement supérieur :

- **Les établissements post-secondaires ou supérieurs peuvent proposer des programmes généraux ou techniques/professionnels avancés (du niveau CITE 4), qui doivent toutefois être considérés comme faisant partie de l'enseignement non supérieur dans les statistiques sur les effectifs scolarisés.** Cette question est évoquée ci-dessus.
- **Les données sur les effectifs scolarisés dans les établissements supérieurs ne font pas la distinction entre les effectifs des niveaux 5B, 5A et 6 de la CITE.** Deux facteurs peuvent être à l'origine de ce problème : i) les établissements supérieurs ne conservent pas de documents identifiant les programmes d'études qui correspondent aux niveaux 5B et 5A de la CITE ; ou ii) le ministère de l'Éducation (ou le ministère en charge de l'enseignement supérieur) ne recueille pas les données auprès des établissements scolaires ou ne se base pas sur la CITE. Le dernier cas de figure est plus plausible, les établissements supérieurs devant gérer de manière efficace leurs programmes et leurs effectifs : ils possèdent généralement toutes les informations nécessaires pour distinguer les programmes aux niveaux 5A et 5B. Dans ce cas, le consultant doit déterminer si le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement supérieur peut désormais différencier ces deux types de programmes dans ses collectes de données.
- **Le pays peut ne pas disposer de données sur les effectifs scolarisés par domaines d'études dans l'enseignement supérieur qui correspondent ou puissent être harmonisées avec les catégories de la CITE.** Dans ce cas, la visite sur le terrain doit être l'occasion d'expliquer les catégories de la CITE et d'aborder la possibilité d'harmoniser les données sur les étudiants scolarisés dans l'enseignement supérieur avec les domaines d'études de la CITE.
- **Le pays peut ne pas disposer de données sur les diplômés de l'enseignement supérieur par domaines d'études qui correspondent ou puissent être harmonisées avec les catégories de la CITE.** Dans ce cas, le consultant doit aborder la possibilité d'harmoniser les données sur les diplômés avec les domaines d'études de la CITE.
- **Il peut manquer des données sur les effectifs scolarisés par programme, sexe et âge, ce qui empêche le développement de plusieurs indicateurs (l'espérance de vie scolaire, par exemple).** Les collectes de données peuvent ne mentionner que les effectifs scolarisés totaux par sexe. Dans ce cas, le consultant doit déterminer si les effectifs scolarisés par âge peuvent être estimés d'après des données provenant d'enquêtes auprès des ménages (si celles-ci sont disponibles et s'il est possible de pallier les éventuels problèmes méthodologiques) ou si le ministère de l'Éducation ou le ministère en charge de l'enseignement supérieur peut intégrer cette information supplémentaire aux collectes de données.
- **Le pays peut être dans l'incapacité de faire la distinction entre les étudiants et les enseignants à temps plein et ceux à temps partiel et d'établir des équivalents temps plein.** La visite sur le terrain doit être l'occasion d'évoquer des façons de déterminer la participation à temps partiel et la comptabilisation des enseignants de manière à ce qu'ils puissent être intégrés aux données soumises à l'ISU.
- **Les données sur les enseignants peuvent ne pas être désagrégées selon les niveaux 5A, 5B et 6 de la CITE, mais être uniquement disponibles d'un seul tenant pour l'établissement scolaire.** L'absence de données sur les enseignants en fonction du programme empêche le développement d'indicateurs comme le ratio étudiants/enseignant par programme d'études. La visite sur le terrain doit être l'occasion d'aborder les méthodes permettant de déterminer si un enseignant fait partie des niveaux 5A ou 5B de la CITE.

### iii) Le Questionnaire B de l'ISU sur l'éducation

Après avoir étudié le mode de financement, le consultant doit analyser le budget et les rapports relatifs aux dépenses pour déterminer s'ils : i) fournissent toutes les données agrégées sur les dépenses nécessaires pour remplir toutes les cellules du Questionnaire B sur le financement et les dépenses ; et ii) contiennent les données détaillées permettant de distinguer les dépenses provenant de différentes sources pour le Tableau 1 et les différents objectifs des dépenses pour le Tableau 2 du Questionnaire B. L'analyse des documents relatifs au budget et au financement doit porter sur toute une série de questions, dont les plus importantes pour élaborer les indicateurs financiers de base pour chaque niveau d'enseignement sont les suivantes :

- Dans les documents relatifs au budget et au financement, les dépenses sont-elles rapportées sous forme agrégée pour tous les niveaux d'enseignement et pour tous les programmes, ou de manière distincte pour chaque niveau d'enseignement ?
- Si les dépenses sont indiquées par niveaux d'enseignement (primaire, par exemple), les données comprennent-elles également les dépenses pour d'autres niveaux d'enseignement (préprimaire ou secondaire, par exemple) ? Existe-t-il des documents financiers (la masse salariale des enseignants et d'autres membres du personnel, par exemple) qui puissent permettre de distinguer ces dépenses selon les niveaux de la CITE correspondant aux effectifs scolarisés à chaque niveau ?
- Le budget et les autres documents financiers font-ils la distinction entre d'une part, les dépenses directes au profit des établissements publics et d'autre part, les transferts aux établissements privés subventionnés par le gouvernement ou non subventionnés et les aides financières aux étudiants ?
- Le budget et les autres documents financiers comprennent-ils les dépenses publiques pour toutes les régions et à tous les niveaux administratifs ou certaines zones géographiques ou certains niveaux administratifs en sont-ils absents ? Les données sur les dépenses non disponibles peuvent-elles être obtenues ou estimées d'après d'autres sources ?
- Le budget et les autres documents financiers comprennent-ils des données détaillées sur les dépenses en capital, ainsi que sur les dépenses de fonctionnement comme les salaires des enseignants, les salaires des autres membres du personnel, les manuels et le matériel et tout autre coût de fonctionnement ?
- Les dépenses pour les investissements à long terme sont-elles incluses dans les documents financiers du ministère de l'Éducation ou dans ceux d'autres ministères ? Les données sur les dépenses en capital pour les projets d'éducation peuvent-elles être extraites des documents financiers d'un autre ministère et intégrées aux données transmises disponibles ?
- Les cotisations du personnel de l'éducation aux fonds de retraite et à la sécurité sociale sont-elles incluses dans les documents financiers du ministère de l'Éducation ou dans celles d'un autre ministère ? Les cotisations du personnel enseignant peuvent-elles être obtenues auprès d'un autre ministère et intégrées aux données transmises disponibles ? Quelles méthodes peuvent être utilisées à cet effet ?
- Le ministère de l'Éducation ou un autre ministère (le ministère des finances, par exemple) procède-t-il à la collecte et à l'agrégation des données sur les recettes et les dépenses auprès des établissements privés de l'enseignement supérieur ? Si non, le ministère peut-il mettre sur pied une telle collecte auprès de ces établissements ?
- Un ministère gère-t-il des enquêtes sur les dépenses des ménages qui puissent être utilisées pour évaluer les dépenses privées pour l'éducation par niveau d'enseignement ? Si non, quelles seraient les mesures nécessaires pour mettre sur pied cette collecte ?

- Quelle est la nature de l'aide financière internationale et bilatérale pour l'éducation dans ce pays ? Comment ce financement est-il mentionné dans le budget et les documents financiers nationaux ?

#### iv) **Métadonnées de base**

Le premier tableau des Questionnaires A, B et C présente des métadonnées de base qui sont nécessaires à l'élaboration des indicateurs et qui permettent de mieux comprendre les informations présentées. Le consultant doit donc évoquer la façon de remplir ces tableaux avec les représentants nationaux, indiquer l'issue de ces discussions dans le plan de collecte de données et demander à obtenir les métadonnées qui sont absentes des tableaux. Les métadonnées suivantes doivent être intégrées au plan de collecte de données :

- La période de référence pour les effectifs scolarisés, les enseignants, les établissements scolaires et les diplômés, indiquant les mois habituels de début et de fin de l'année scolaire<sup>6</sup>. Il est entendu que des difficultés peuvent survenir dans certains pays, notamment avec les données sur les diplômés : dans cette optique, le Tableau 1 établit une distinction entre ces données et les autres (sur les effectifs scolarisés, les enseignants et les établissements).
- La définition de l'éducation obligatoire, le cas échéant.
- Les sources des données : les données sur les établissements scolaires, les effectifs scolarisés et les enseignants sont-elles obtenues directement auprès de documents administratifs, sont-elles élaborées à partir d'un événement statistique (un recensement scolaire, par exemple) ou résultent-elles d'une combinaison des deux ?
- Le caractère complet des données : si le mécanisme de collecte des données est un événement statistique, quel est le taux de réponse ? La notion de la couverture est présentée ci-après, de même qu'un exemple précisant comment présenter les résultats de cette analyse.
- Si le mécanisme de collecte des données est un événement statistique, comment traite-t-il la non-réponse ? La non-réponse affecte-t-elle un niveau d'éducation en particulier ? Les établissements privés ? Des estimations sont-elles utilisées pour pallier à l'absence de réponse ? Les chiffres soumis sont-ils des totaux ou simplement des chiffres rapportés ? De quelle façon ?
- Quelles sont les périodes de référence utilisées pour collecter les données ? Les effectifs scolarisés sont-ils évalués au début de l'année scolaire ? À la fin ? En milieu d'année ?
- De quelle façon ces différentes périodes de collecte peuvent-elles affecter les données ? Existe-t-il une période d'instabilité des données de scolarisation au cours de l'année (une scolarisation dans plusieurs établissements au début de l'année scolaire, des transferts entre les secteurs, par exemple) ?
- Comment les âges sont-ils calculés ? Quelles sont les règles concernant les âges d'entrée ? Quelle est la période de référence mentionnée dans les réglementations ? Comment s'harmonisent-elles avec les données de population à l'échelle nationale ?
- Dans le Questionnaire B, comment se nomme la monnaie nationale ? Quelle est l'unité utilisée pour présenter les données monétaire (unité, centaines, milliers, par exemple) ? Quelle est la structure de l'année financière (mois de début et de fin) ? À quel point les données sur les dépenses sont-elles accessibles et récentes ?

---

<sup>6</sup> En raison de disparités régionales, certains pays présentent des années scolaires différentes au sein du même système éducatif. En théorie, ces disparités au sein d'un même pays doivent être mentionnées.

## 2. Organisation et déroulement de la visite sur le terrain

Cette section part de l'hypothèse que les informations évoquées ci-dessus sont parvenues au consultant bien avant la visite sur le terrain et que celui-ci les a étudiées soigneusement avant la mission d'assistance technique. Ceci représente évidemment le meilleur cas de figure, qui permet de rentabiliser au mieux le temps passé sur le terrain. Toutefois, les informations peuvent n'être fournies que peu de temps avant la mission, voire à l'arrivée du consultant au début officiel des réunions. Dans ce cas, le consultant doit mettre à profit ces réunions pour aborder les problématiques principales présentées dans la section précédente. Par conséquent, la version préliminaire du plan de collecte de données pourra être élaborée uniquement après la mission, lorsque toutes les informations obtenues lors de la visite sur le terrain pourront être étudiées. Toutefois, les réunions seront mises à profit pour conseiller le personnel du ministère de l'Éducation et d'autres organismes compétents, le cas échéant, sur les procédures à suivre pour remplir le questionnaire de l'ISU ; une documentation détaillée sous forme d'un plan de collecte de données sera fournie après la visite sur le terrain.

Un autre point doit également être noté. Comme évoqué dans l'introduction, les précédentes missions d'assistance technique se sont exclusivement intéressées aux procédures nécessaires pour remplir les questionnaires de l'ISU ; elles n'ont pas été utilisées pour sensibiliser les hauts fonctionnaires de l'éducation et le personnel technique à l'utilisation des données nationales et internationales pour répondre à différents besoins politiques.

Si l'on considère que la visite dure habituellement trois jours, cette opportunité pourrait être saisie pour prolonger la visite d'une demi-journée ou d'un jour pour évoquer le développement de capacités statistiques.

En gardant ceci à l'esprit, la mission doit être organisée selon une structure de 3,5 ou 4 jours ; la première demi-journée consistera en un atelier de présentation des analyses des données internationales et de leurs différentes utilisations à l'échelle nationale pour la planification et le développement de programmes. Le contenu de chaque atelier sera élaboré et convenu au préalable avec les hauts fonctionnaires de l'éducation afin de s'assurer qu'il répond bien aux attentes et aux priorités spécifiques du pays en matière d'information et d'analyse de l'éducation. Le temps restant sur le terrain sera consacré aux séances habituelles.

Ce type d'approche a pour but d'impliquer de manière plus étroite les hauts fonctionnaires dans la collecte de données à l'échelle internationale ; en revanche, établir un programme détaillé de ce travail dépasse le cadre de ce manuel<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Au cours de la réunion de Santiago, plusieurs participants ont soulevé le point que les missions relatives au plan de collecte de données étaient parfois trop techniques et n'avaient d'intérêt que pour les statisticiens du ministère de l'Éducation, principalement parce que les missions étaient exclusivement axées sur la manière de remplir les questionnaires de l'ISU. Il a été suggéré de consacrer plus de temps à l'analyse et à la collecte de données à des fins nationales afin de rendre la mission prioritaire aux yeux des hauts fonctionnaires.

La mission d'assistance technique sur le terrain s'organise généralement sur trois jours, avec les activités suivantes :

- Jour 1 : réunion officielle avec les hauts fonctionnaires de l'éducation ; revue de la cartographie CITE ou du Questionnaire sur la structure des programmes d'enseignement nationaux; et discussion sur la façon de remplir le Questionnaire A de l'ISU. Comme indiqué dans la section 1.2i, le consultant doit disposer de la cartographie CITE officielle, ou du moins d'une version préliminaire élaborée en collaboration avec l'ISU, avant son arrivée dans le pays, de manière à simplifier les discussions nécessaires sur le terrain et à consacrer plus de temps à d'autres questions.
- Jour 2 : discussion sur les dispositions de financement, le budget et les rapports financiers ; mais aussi sur les procédures nécessaires pour remplir le Questionnaire B de l'ISU. Cette journée de travail doit impliquer des hauts fonctionnaires du ministère des finances ainsi que les organismes responsables du financement de l'enseignement supérieur et de l'organisation des enquêtes auprès des ménages.
- Jour 3 : discussion sur l'organisation et la structure de l'enseignement supérieur et de sa cartographie CITE ; sur les programmes proposés par les établissements post-secondaires et supérieurs ; sur les procédures pour remplir le Questionnaire C de l'ISU ; et compte-rendu avec les hauts fonctionnaires de l'éducation. La discussion sur le Questionnaire C doit impliquer des représentants de tous les organismes impliqués dans la gestion des programmes d'enseignement supérieur.

Si toutes les informations nécessaires n'ont pas été transmises au consultant avant la réunion, ou si les représentant de divers organismes sont dans l'incapacité de participer aux réunions durant la visite sur le terrain, la mission peut être prolongée d'une demi-journée afin d'obtenir les informations nécessaires. Le détail des activités jour par jour est présenté ci-après.

## **JOUR 1**

### **2.1 Réunion avec les hauts fonctionnaires**

Le premier jour de la visite sur le terrain comporte trois objectifs principaux. La première partie implique une réunion protocolaire avec un représentant du ministère de l'Éducation et le secrétaire permanent et/ou le directeur du département de planification. Cette réunion devrait durer entre une demi-heure et une heure, selon les disponibilités du haut fonctionnaire. Son objectif est de réaffirmer les objectifs de l'assistance technique (qui ont été communiqués au préalable lors de la correspondance entre l'UNESCO et le ministre de l'Éducation) et de préciser le déroulement du travail durant les trois jours de la mission. Elle représente également une opportunité de prendre connaissance des attentes ou des réserves spécifiques des hauts fonctionnaires du ministère quant à la collecte de données de l'ISU, et de s'assurer que la visite sur le terrain y répondra. Dans le cas contraire, elles seront communiquées à l'unité de l'ISU appropriée.

En guise de présentation, le consultant doit placer l'assistance technique dans un cadre historique, évoquer brièvement la relation entre les collectes de données et les questions politiques internationales fondamentales et enfin expliquer les principaux indicateurs élaborés par l'ISU et leur rôle dans les publications internationales majeures. Il est important de souligner l'importance des interactions avec les autres ministères ou entités responsables en matière d'éducation, et d'encourager la présence de leurs représentants lors de la visite sur le terrain.

## 2.2 Analyse du système éducatif national et de la cartographie de la CITE

Les deux séances suivantes, qui consistent en une analyse du système éducatif national et de sa cartographie CITE et en une discussion sur le Questionnaire A, doivent impliquer les mêmes participants dans la mesure où ceux-ci connaissent les établissements et les programmes qui composent le système éducatif et sont au courant des enquêtes utilisées afin de collecter les données. Il s'agit des personnes suivantes :

- a) le personnel du ministère de l'Éducation responsable de la collecte des statistiques sur les effectifs scolarisés auprès des établissements scolaires publics et privés ;
- b) le personnel du ministère de l'Éducation responsable de la collecte des statistiques sur les enseignants et/ou le personnel responsable de la masse salariale des enseignants et des autres membres du personnel éducatif ;
- c) le personnel du ministère de l'Éducation responsable du système d'examen et des statistiques sur les promotions, les redoublants, les diplômés et les élèves abandonnant leurs études ;
- d) les représentants d'associations d'établissements privés ;
- e) les représentants d'autres ministères responsables de l'enseignement préprimaire ou technique/professionnel ;
- f) les représentants d'organisations non-gouvernementales proposant un enseignement technique/professionnel reconnu aux niveaux 2 à 4 de la CITE ; et
- g) les représentants d'établissements post-secondaires et supérieurs proposant des programmes généraux et techniques/professionnels non supérieurs<sup>8</sup>.

Il est hautement souhaitable que les représentants des points d) à g) soient responsables des statistiques pour leur domaine.

Lors de l'organisation de la discussion sur le système éducatif national et sa cartographie CITE, il est assumé que le consultant connaît déjà relativement bien les établissements et les programmes d'éducation grâce à l'analyse des informations obtenues par l'ISU et transmises par le ministère de l'Éducation avant la visite sur le terrain. Dans ce cas, la discussion doit s'attacher à valider la façon dont le consultant comprend le système éducatif et sa cartographie CITE. Si, toutefois, le consultant n'a pas reçu les informations demandées avant la réunion, la discussion doit s'attacher aux questions et aux problèmes mentionnés dans la section 1. Son objectif principal sera de fournir les informations de l'Annexe A. Celles-ci pourront être utilisées pour remplir ultérieurement la section I du Questionnaire de la CITE et seront transmises au pays pour que celui-ci complète intégralement le questionnaire.

Enfin, il est fondamental de s'assurer que chaque programme d'enseignement est cartographié dans la CITE. Le consultant doit éviter toute omission dans le Questionnaire de la CITE, en restant particulièrement vigilant par rapport aux programmes qui ne sont pas proposés par le ministère de l'Éducation ou à ceux pour lesquels le ministère de l'Éducation ne dispose pas de données. Ces programmes sont généralement gérés par le ministère des affaires sociales, de la santé, de la défense, par des formations professionnelles/techniques ou par des établissements privés qui proposent des programmes d'enseignement directement liés au marché du travail. Les programmes destinés à la petite enfance peuvent également être proposés par le ministère de la population ou de la protection sociale ou par des organisations non gouvernementales.

---

<sup>8</sup> Il est important de noter que la discussion sur la partie de la cartographie CITE qui s'intéresse aux programmes du supérieur se tiendra vraisemblablement au cours du troisième jour, qui est consacré au questionnaire C.

## 2.3 Procédures pour remplir le Questionnaire A de l'ISU sur l'éducation

Suite à la clarification de la structure du système éducatif national, le consultant doit orienter la discussion sur les procédures nécessaires pour remplir le *Questionnaire A : Enseignement préprimaire, primaire, premier et deuxième cycle du secondaire et post-secondaire non supérieur*. Cette étape implique cinq actions :

- analyser le Questionnaire A, notamment la définition des niveaux d'enseignement et les colonnes et cellules clés du questionnaire ;
- expliquer la façon dont les données du Questionnaire A sont utilisées pour élaborer les principaux indicateurs d'éducation ;
- analyser les questionnaires utilisés par le pays pour recueillir des données sur l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur ;
- couvrir les différents types d'établissements scolaires ; et
- préciser les instructions pour remplir le questionnaire. Chacun de ces éléments est abordé ci-après.

### i) Analyse du Questionnaire A

Bien que les nombreux membres du ministère de l'Éducation chargés de remplir et de soumettre les questionnaires de l'ISU aient une bonne connaissance de leur contenu, il est possible qu'ils n'en saisissent pas tous les éléments. En outre, les représentants d'autres organismes peuvent être totalement ignorants des questionnaires de l'ISU. Ainsi, l'analyse du questionnaire est la principale priorité ; cette analyse doit s'attacher à expliquer ou clarifier les éléments suivants :

- les niveaux d'enseignements des niveaux 0 à 4 de la CITE, y compris la structure classique par année d'études ;
- l'orientation du programme : général et technique/professionnel ;
- les effectifs scolarisés des élèves : temps plein ou partiel ;
- l'emploi des enseignants : temps plein, partiel ou équivalent temps plein ;
- les enseignants formés ;
- les établissements, y compris les établissements proposant de multiples niveaux de scolarité. Les disparités entre les établissements, les programmes et les bâtiments, et la façon dont ils sont indiqués dans le système d'informations national ;
- la distinction entre l'enseignement préprimaire et les autres programmes d'éveil de la petite enfance ;
- la définition d'un nouvel inscrit en 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement primaire ;
- la définition d'une « année d'études non spécifiée ou supplémentaire » dans l'enseignement primaire ;
- la manière de déterminer les diplômés de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire dans les systèmes où les élèves ne sont pas officiellement « diplômés » s'ils achèvent avec succès ces niveaux d'enseignement ; et
- l'explication des symboles à utiliser pour remplir les cellules ne contenant aucune donnée : « a » (catégorie non applicable), « m » (données manquantes ou non disponibles), « n » (chiffre nul) et « x » (données incluses dans une autre catégorie). Il est important de mettre en avant l'impact des données non disponibles pour certains calculs (car elles empêchent complètement de mener à bien ces calculs) et pourquoi il est si important d'éviter la catégorie « m » (données manquantes ou non disponibles) en lui substituant la catégorie « n » (chiffre nul) lorsque ceci est possible, ou en prenant des mesures supplémentaires pour obtenir ou avoir accès aux données nécessaires.

## ii) Utilisation des données du Questionnaire A pour les indicateurs de l'éducation

Le personnel du ministère de l'Éducation considère souvent la transmission de données à l'ISU comme un processus à sens unique : les données d'éducation sont fournies à l'ISU sans retour d'informations qui seraient mises à profit pour les politiques et la planification nationales. Souvent, le personnel ignore l'existence du *Recueil de données mondiales sur l'éducation* et d'autres rapports qui présentent des données et des indicateurs sur l'état du système éducatif du pays, notamment le *Rapport mondial de suivi de l'Éducation pour tous* (EPT), les *Indicateurs de développement dans le monde* (Banque mondiale), le *Rapport mondial sur le développement humain* (UNDP) et la *Situation des enfants dans le monde* (UNICEF). Le consultant doit donc souligner le rôle capital joué par les données indiquées dans le Questionnaire A dans l'élaboration d'indicateurs clés, et préciser quelles données de quels tableaux sont nécessaires à l'élaboration d'indicateurs donnés. Les indicateurs suivants sont particulièrement importants :

- le taux brut de scolarisation, par niveau de la CITE, par sexe et par programme d'études (Tableaux 2.1, 2.2 et 2.3) ;
- le taux net de scolarisation dans l'enseignement préprimaire (Tableau 3), primaire (Tableau 5) et secondaire (Tableaux 6 et 7) ;
- les informations sur la couverture et sur la couverture la plus récente (Tableaux 5, 6 et 7) ;
- les indicateurs de flux (le taux de survie) et de redoublement (le pourcentage de redoublants) (Tableau 5) ;
- la proportion d'élèves scolarisés dans les établissements publics (ou privés), par niveaux de la CITE (Tableaux 2.1, 2.2 et 2.3) ;
- la proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement général (ou technique/professionnel) aux niveaux 2, 3 et 4 de la CITE, par sexe (Tableaux 2.1, 2.2 et 2.3) ;
- le ratio élèves/enseignant, par niveau de la CITE (Tableaux 2.1, 2.2 et 2.3) ;
- la proportion d'enseignants formés, par niveau de la CITE (Tableaux 2.1, 2.2 et 2.3) ; et
- les taux (nets et bruts) d'achèvement des études (Tableau 9)<sup>9</sup>.

## iii) Analyses des questionnaires nationaux disponibles

Une fois le Questionnaire A et son usage expliqués, le consultant doit orienter la discussion sur les instruments et les mécanismes qu'utilise le pays pour collecter des données sur les effectifs scolarisés, les enseignants, les redoublants et les diplômés de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que sur les effectifs scolarisés et les enseignants de l'enseignement préprimaire. Idéalement, le consultant aura reçu des informations et des descriptions détaillées de ces questionnaires bien avant la visite sur le terrain : il est donc capable d'identifier les principales lacunes des collectes de données pour ce pays (les effectifs scolarisés dans des établissements primaires et secondaires par année d'études, sexe et âge, ou les diplômés de l'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire, par exemple) et les problèmes spécifiques à la CITE (les établissements primaires nationaux proposent des programmes tant au niveau 1 de la CITE qu'aux niveaux 0 ou 2 d'après les critères internationaux, tandis que les enquêtes nationales sur les effectifs scolarisés ne permettent pas de distinguer aisément les effectifs scolarisés selon les exigences de la CITE). Dans ce cas, la discussion doit porter sur les possibilités d'estimer les données grâce à d'autres sources (les enquêtes auprès des ménages, par exemple) ou d'autres techniques (collecter des données auprès d'échantillons d'établissements dans le but d'obtenir des estimations, par exemple).

---

<sup>9</sup> La collecte de données sur les diplômés de programmes aux niveaux 1 et 2 de la CITE renvoie au tableau 9 du questionnaire A. Toutefois, d'autres mesures de l'achèvement de l'enseignement primaire ont été développées d'après les données par année d'études et par âge présentées dans le tableau 5.

Si toutefois les enquêtes du pays ne sont communiquées qu'au moment de la visite, la discussion doit en premier lieu impliquer une analyse des enquêtes du pays. Celle-ci sera ensuite suivie de l'identification des lacunes et des problèmes ainsi que des méthodes pour y remédier.

#### **iv) Couverture des différents types d'établissements scolaires**

Bien que le ministère de l'Éducation obtienne généralement un taux de réponse plus élevé auprès des établissements publics (en opposition aux établissements privés), la couverture des établissements publics peut elle aussi s'avérer incomplète. Un facteur contribuant à la couverture incomplète des établissements publics non supérieurs peut être l'autonomie géographique de certaines régions du pays (administrations locales ou régionales, par exemple). Un autre facteur peut être l'incapacité ou la réticence occasionnelle de certains établissements à répondre aux enquêtes nationales de manière précise et exhaustive. Lorsque les pays soumettent des données à l'ISU sans informations concernant l'étendue de la couverture des différents types d'établissements, les chiffres internationaux présentés par l'ISU peuvent ne pas donner une représentation claire et précise de la situation dans ce pays. Suite à la discussion sur les instruments de collecte de données du pays, le consultant doit donc tenter de déterminer la proportion d'établissements publics et privés, à chaque niveau d'enseignement, qui sont inclus dans les données nationales, ou qui en sont écartés. Il doit également rédiger des notes sur les conséquences de ces exclusions sur les statistiques essentielles comme les effectifs scolarisés, les enseignants et les diplômés. Ces informations doivent ensuite être intégrées à une présentation, dans le plan de collecte de données du pays, qui permettra de mieux comprendre l'étendue du problème. Un exemple de couverture est présenté dans l'**Annexe B**.

#### **v) Instructions pour remplir le Questionnaire A**

Le travail d'assistance technique a pour vocation de fournir des instructions spécifiques sur l'utilisation des données obtenues par les collectes de données scolaires du pays afin de remplir chaque cellule du Questionnaire A (ces données peuvent provenir de l'enquête en elle-même, des données informatiques extraites de l'enquête ou de tableaux publiés qui présentent ces données).

Toutefois, avant de débiter la discussion sur l'insertion des données dans le Questionnaire A, le consultant doit s'assurer que tous les participants sont en possession d'un exemplaire papier du questionnaire comprenant tous les tableaux, et qu'en plus de prendre des notes, le consultant indique sur son propre exemplaire du questionnaire les instructions pour remplir les tableaux. La première étape est essentielle car elle permet à l'équipe qui reçoit l'assistance technique de s'impliquer activement dans le processus ; elle les aide également à identifier les problèmes au fur et à mesure. La deuxième étape est toute aussi importante car elle permet au consultant d'élaborer un document de référence que le personnel du ministère de l'Éducation pourra analyser et utiliser suite à la visite. Le tableau, avec les instructions qui ont été directement inscrites, est également plus simple d'utilisation pour le personnel du ministère de l'Éducation et fait office de référence simplifiée, en opposition à un plan de collecte de données, plus long et plus détaillé. Toutefois, il est possible que certaines instructions ne rentrent pas directement dans les tableaux (notamment pour le Questionnaire B) : il doit donc être précisé clairement que le document officiel pour le plan de collecte national destiné à la présentation des données internationales sera le plan de collecte de données.

Une fois ces étapes accomplies, le consultant peut débiter les discussions formelles des instructions pour remplir les tableaux du Questionnaire A. Pour simplifier le processus et faire comprendre aux participants que ce questionnaire est moins complexe qu'il n'en a l'air, le consultant doit cacher toutes les colonnes et cellules sans rapport avec le système éducatif du pays, en indiquant qu'elles doivent être complétées par le symbole « a » (catégorie non applicable). Les exemples suivants peuvent illustrer cette situation :

- a) Il n'existe aucun programme post-secondaire non supérieur (CITE 4) dans le pays. Dans le cas, le consultant met en couleur grise les trois dernières colonnes des Tableaux 2.1, 2.2 et 2.3 et les quatre colonnes du Tableau 8, en indiquant qu'elles doivent être complétées par le symbole « a ».
- b) Il n'existe aucun programme technique/professionnel dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) du pays. Dans ce cas, le consultant met en gris les colonnes sur l'enseignement technique et professionnel au niveau CITE 2 dans les Tableaux 2.1, 2.2 et 2.3 et les quatre premières colonnes du Tableau 7, en indiquant qu'elles doivent être complétées par le symbole « a ».

Après avoir éliminé les colonnes et les cellules qui ne s'appliquent pas au système éducatif et les avoir complétées par le symbole « a » (catégorie non applicable), le consultant peut s'intéresser aux éléments du système éducatif dont les données ne sont pas disponibles. Ils doivent également être mis de côté grâce à une couleur différente (en bleu, par exemple) et comporter le symbole « m » (données manquantes ou non disponibles). Ici encore, quelques exemples peuvent illustrer cette situation.

- a) Il n'existe aucune collecte de données sur les établissements privés, du préprimaire au post-secondaire non supérieur. Dans ce cas, toutes les cellules du Tableau 2.2 doivent être colorées en bleu et complétées par le symbole « m ». De plus, les données des Tableaux 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 doivent s'accompagner d'une note indiquant que les données ne comprennent pas les effectifs scolarisés et les diplômés pour les établissements privés.
- b) Il n'existe aucune collecte de données sur les programmes d'éveil de la petite enfance. Dans ce cas, les deux dernières colonnes du Tableau 3 doivent être colorées en bleu et complétées par le symbole « m ».

L'activité suivante consiste à attribuer des données provenant d'enquêtes auprès d'établissements scolaires à des cellules spécifiques du Questionnaire A, ce qui devrait se dérouler sans problème dans la plupart des cas. Comme indiqué dans la section sur la « préparation de la mission », les points potentiellement problématiques sont les suivants :

- l'absence de données sur les effectifs scolarisés par année d'études, sexe ou âge ;
- une distinction floue entre l'enseignement préprimaire (CITE 0) et les autres programmes d'éveil de la petite enfance ;
- une distinction floue entre d'une part, les effectifs scolarisés et les enseignants dans des classes aux niveaux 0 et 2 de la CITE dans des établissements primaires nationaux et d'autre part, les effectifs scolarisés et les enseignants au niveau CITE 1 ; et
- l'absence de données sur les nouveaux inscrits en 1<sup>ère</sup> année du niveau CITE 1, ainsi que sur les nouveaux inscrits en 1<sup>ère</sup> année de la CITE 1 qui ont fréquenté une classe d'enseignement préprimaire ou un programme d'éveil de la petite enfance.

Dans ces cas de figure, le consultant doit déterminer si d'autres sources de données pourraient permettre d'estimer les données non disponibles ; certaines données peuvent être signalées par « x » (données incluses dans une autre catégorie) ; ou d'autres par « m » (données manquantes ou non disponibles). Il n'existe pas de solution standard à ce problème, car il dépend de la structure éducative du pays et des données qui peuvent être utilisées pour résoudre ce type de problème.

Une discussion spécifique doit également aborder le concept d'« enseignants » et d'« enseignants formés ». Dans une optique internationale, le terme « enseignant » (ou personnel enseignant) renvoie aux « personnes dont la fonction officielle est de guider et de diriger le parcours didactique des élèves et des étudiants, quelle que soit leurs qualifications ou le mécanisme de transmission des connaissances (face-à-face ou à distance) ». Cette définition exclut le personnel éducatif sans fonction active d'enseignement (par exemple les chefs d'établissement, ou les principaux qui n'enseignent pas) ou le personnel qui travaille occasionnellement ou sur une base volontaire dans des établissements d'enseignement (comme ce peut être par exemple le cas des parents).

Il est également nécessaire d'évoquer le concept de l'« enseignants formés ». Selon le *Manuel d'instructions pour remplir les questionnaires sur les statistiques de l'éducation* de l'ISU, un enseignant formé est un « enseignant est un enseignant ayant reçu au moins une formation pédagogique minimale (avant emploi ou en cours d'emploi) requise pour enseigner à un niveau déterminé ». Au moment de donner des instructions sur les données relatives au nombre d'enseignants formés, le consultant doit inclure au plan de collecte de données les dénominations précises des diplômes nationaux qui confèrent aux enseignants le statut d'« enseignant formé » pour chaque niveau de la CITE.

## **JOUR 2**

### **2.4 Procédures pour remplir le Questionnaire B de l'ISU sur l'éducation**

Le deuxième jour de la visite sur le terrain est généralement consacré exclusivement à l'élaboration de procédures pour remplir le *Questionnaire B : Questionnaire sur les statistiques relatives au financement et aux dépenses de l'éducation*. Les réunions ayant trait au Questionnaire B doivent impliquer des participants différents de ceux ayant assisté aux discussions sur le Questionnaire A. Ces participants sont les suivants :

1. Le personnel du ministère de l'Éducation au courant des différents aspects du financement de l'éducation ;
2. Le personnel du ministère des finances responsable des comptes de l'éducation ;
3. Des représentants d'établissements privés du supérieur au courant des comptes de leur établissement ;
4. Des représentants d'autres organismes qui proposent des programmes d'enseignement et comprennent leurs comptes financiers ; et
5. Des responsables de la tenue des comptes relative aux transferts internationaux (aides financières et prêts).

Cette partie de l'assistance technique devrait suivre de nombreuses procédures définies d'après le Questionnaire A, notamment :

- analyser le Questionnaire B, notamment la définition des dépenses par sources et par nature et les colonnes et cellules clés du questionnaire ;
- expliquer la façon dont les données du Questionnaire B sont utilisées pour élaborer des indicateurs financiers clés ;

- analyser le budget et d'autres documents financiers contenant des informations relatives au financement et aux dépenses ;
- déterminer les données non disponibles ; et
- préciser les instructions pour remplir le questionnaire.

Avant de débiter ces activités, le consultant doit discuter des contributions financières publiques et privées au profit des établissements publics et privés et ce, pour chaque niveau de la CITE. Ces informations sont essentielles pour mettre au point les instructions pour remplir le Questionnaire B de manière exhaustive et précise.

### **i) Analyse du Questionnaire B**

Dans de nombreux pays, le personnel du ministère de l'Éducation travaille presque exclusivement avec des données de base sur l'éducation concernant les élèves et les enseignants : il ne comprend donc pas nécessairement les idées de base du Questionnaire B sur le financement et les dépenses. En outre, le personnel du ministère des finances qui travaille avec les données de financement de l'éducation n'est généralement que peu exposé aux questionnaires de l'ISU sur le financement, et n'est donc pas nécessairement au courant des catégories de données collectées. Comme pour le Questionnaire A, l'analyse du Questionnaire B est la principale priorité ; celle-ci doit s'attacher à expliquer ou clarifier les éléments suivants :

- les niveaux d'enseignement de la CITE, des niveaux 0 à 6 ;
- la définition de l'administration centrale, régionale et locale ;
- la définition des établissements publics, privés subventionnés par le gouvernement et privés non-subventionnés ;
- les dépenses publiques directes ;
- les transferts intergouvernementaux ;
- les aides financières aux étudiants et les transferts à d'autres entités privées ;
- les dépenses non allouées par niveau de la CITE ;
- les dépenses par ménage et autres entités privées ;
- les dépenses par sources internationales ;
- les dépenses de fonctionnement et en capital ;
- les dépenses pour la rémunération des enseignants (notamment les salaires et les avantages sociaux) ;
- les dépenses pour la rémunération des autres membres du personnel non enseignant ;
- les autres dépenses de fonctionnement (notamment les services sociaux) ;
- les dépenses publiques de tous les secteurs ; et
- l'explication des symboles à utiliser pour remplir les cellules ne contenant aucune donnée : « a » (catégorie non applicable), « m » (données manquantes ou non disponibles), « n » (valeur nulle) et « x » (données incluses dans une autre catégorie).

## **ii) Utilisation des données de financement pour les indicateurs de l'éducation**

Plus encore que pour les indicateurs d'éducation principaux, il est capital d'expliquer comment les données sur le financement et les dépenses, collectées par l'entremise du Questionnaire B, seront utilisées non seulement pour une analyse internationale, mais également pour appuyer les politiques et planification nationales en termes d'éducation. Bien qu'il ne soit pas possible de détailler chaque indicateur pouvant résulter des données sur le financement, le consultant peut souligner les indicateurs suivants, qui reflètent le macro-investissement du pays dans l'éducation, à chaque niveau d'enseignement :

- les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ;
- les dépenses par élève (ajustées sur base de la Parité de Pouvoir d'Achat) ;
- les dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales ;
- la proportion des dépenses provenant de sources publiques et privées ;
- les dépenses de fonctionnement et en capital en pourcentage des dépenses totales ; et
- les dépenses pour la rémunération des enseignants en pourcentage des dépenses de fonctionnement.

La présentation doit souligner les avantages d'une comparaison internationale portant sur les indicateurs en matière de dépenses, mais aussi les changements dans le temps de ces indicateurs, tant au sein du pays qu'à l'échelle internationale.

## **iii) Analyse du budget et d'autres documents financiers**

Dans la plupart des pays, les dépenses publiques représentent la grande majorité des fonds pour l'éducation aux niveaux primaires et secondaires, ainsi qu'une proportion considérable aux niveaux post-secondaire et supérieur. Le budget (ou tout autre rapport financier contenant les données relatives aux dépenses) constitue ainsi le premier document de référence pour remplir le Questionnaire B.

Toutefois, les données sur les dépenses obtenues à partir du budget ou d'autres sources ne peuvent pas simplement être intégrées telles quelles au Questionnaire B : ces documents présentent les dépenses des « établissements primaires » sous forme agrégée, ce qui ne suffit pas à les représenter de manière adéquate pour l'enseignement primaire, les différentes composantes des dépenses n'étant en effet pas pris en compte. Chaque ligne du programme relevant des « établissements primaires » doit être placée individuellement dans la cellule appropriée des Tableaux 1 et 2 du Questionnaire B. La dernière partie de cette section présente des exemples de procédures pour placer les éléments du budget dans les cellules du Questionnaire B.

D'autres documents qui peuvent également être étudiés comprennent le budget et les rapports financiers des administrations régionales et locales ; le budget et/ou les rapports financiers des ministères autres que le ministère de l'Éducation ; les rapports financiers des établissements privés primaires et secondaires ; les rapports financiers des établissements publics et privés de l'enseignement post-secondaire et supérieur ; et les enquêtes sur les dépenses des ménages. Ces documents sont analysés dans des buts bien précis.

Tout d'abord, les informations émanant du ministère de l'Éducation incluent uniquement son budget ou ses dépenses à l'échelle nationale. Elles ne comprennent ni les dépenses des autres ministères responsables de différents aspects de l'éducation (le ministère des services sociaux qui serait responsable de l'enseignement préprimaire, ou le ministère des finances qui serait responsable des cotisations aux fonds de retraite et à la sécurité sociale, par exemple) ni celles des administrations régionales ou locales. Afin d'obtenir une représentation exhaustive de l'investissement public dans l'éducation, ces autres documents doivent être analysés en vue d'en tirer des informations pertinentes pour le Questionnaire B.

Deuxièmement, le budget et les rapports financiers du ministère de l'Éducation indiquent uniquement les dépenses provenant de sources publiques, et excluent donc toutes les dépenses privées pour tous les niveaux d'éducation, quel que soit leur niveau. Afin d'obtenir une vision complète du financement de l'éducation (et de remplir les sections du Tableau 1 du Questionnaire B, qui s'intéressent aux dépenses privées), le consultant doit analyser les rapports financiers et les enquêtes qui peuvent être sources d'informations sur les dépenses privées. Parmi ceux-ci, les rapports financiers des établissements scolaires privés post-secondaires et supérieurs, les enquêtes économiques ou sur les dépenses des ménages contenant des sections sur les dépenses consacrées à l'éducation, ainsi que les rapports financiers des établissements publics post-secondaires et supérieurs. En effet, ces derniers participent souvent financièrement et gèrent leurs dépenses grâce à des fonds provenant de sources privées (la recherche, les évaluations, etc.).

Il est difficile de prévoir avec exactitude comment transférer les données de ces rapports au Questionnaire B, leur format étant susceptible de changer considérablement, voire au sein d'un même pays. Toutefois, le point central de cette analyse doit rester les sources de recettes privées, les dépenses totales et les dépenses pour divers postes (les salaires, la gestion, par exemple). Ces dépenses seront placées dans les cellules des Tableaux 1 et 2, d'après les critères déjà utilisés pour placer les dépenses publiques dans ces tableaux.

#### **iv) Données non disponibles**

Il est impératif de garder à l'esprit que de nombreux pays ne collectent actuellement pas de données de financement auprès des établissements scolaires privés et publics de l'enseignement post-secondaire et supérieur. Il en résulte vraisemblablement une indisponibilité des données sur les dépenses privées pour l'éducation tant pour les établissements scolaires et ceux du supérieur que pour le marché de manière générale. À court terme, ceci conduit à utiliser le symbole « m » (données manquantes ou non disponibles) pour de nombreuses cellules du Tableau 1, qui traite du financement privé de l'éducation, et du Tableau 2, qui s'attache aux dépenses des établissements privés. Toutefois, l'absence de données sur le financement et les dépenses privés pour l'éducation sert de fondement à des recommandations concernant de futures collectes de données qui pourraient pallier cette lacune importante en termes de données.

#### **v) Instructions pour remplir le Questionnaire B**

La dernière activité du deuxième jour consiste à discuter des procédures d'utilisation des données disponibles dans le budget et les autres documents financiers pour remplir le Questionnaire B. D'après l'expérience de la majorité des pays qui ont bénéficié d'une assistance technique à ce jour, il est très peu probable que l'ensemble des données de financement issues des documents financiers du pays puisse être intégré aux cellules du Questionnaire B durant le créneau alloué à cette activité. Au contraire, l'activité doit être consacrée à clarifier comment les données sur les dépenses seront intégrées aux cellules du questionnaire, grâce à quelques exemples concrets. Le consultant utilisera alors ces méthodes pour compléter la cartographie après la visite sur le terrain et intégrer toutes les informations au plan de collecte de données du pays.

Avant de commencer à intégrer les données aux cellules du Questionnaire B, le consultant doit à nouveau s'assurer que tous les participants sont en possession d'un exemplaire papier du Questionnaire B et cacher les lignes et les colonnes qui ne concernent pas le système éducatif du pays. Les colonnes cachées doivent correspondre à celles cachées dans le Questionnaire A, puisqu'elles représentent les niveaux d'enseignement absents de ce système éducatif.

L'intégration des données financières aux cellules du Questionnaire B débute alors, toujours en s'attachant à intégrer chaque ligne du budget ou des documents financiers du pays aux cellules spécifiques dans les Tableaux 1 et 2. Il est important de noter que les procédures de cartographie diffèrent selon les pays, chaque pays possédant une structure comptable différente. Toutefois, certains principes généraux peuvent s'appliquer à de nombreux pays. Le tableau ci-après illustre l'application de ces principes et indique comme les données relatives aux dépenses provenant du budget ou d'un document financier peuvent être placées dans les cellules appropriées des tableaux 1 et 2.

Un pays hypothétique utilise un code de programme qui inclut les exemples de sous-programmes suivants :

- (1) Programme 040 : Services de politiques directes ;
- (2) Programme 309 : Enseignement pour les sections maternelles ;
- (3) Programme 270 : Programme domestique d'enseignement primaire ;
- (4) Programme 278 : Établissements spécialisés ; et
- (5) Programme 270 : Formation des enseignants.

Chaque code renvoie à une colonne différente dans les Tableaux 1 et 2. Le système comptable utilise également un code de poste de dépenses qui distingue différents types de dépenses de fonctionnement des dépenses en capital. Chaque code renvoie à une ligne différente dans les Tableaux 1 et 2, représentant différents types de dépenses. Les points suivants mettent en avant les aspects essentiels de la cartographie des données de financement de ce pays dans le Questionnaire B, qui peuvent être appliqués à d'autres pays.

- a) Le programme 040 (Services d'élaboration de politiques directes) désigne les dépenses émanant du ministère de l'Éducation pour gérer le système éducatif du pays. Elles ne s'appliquent à aucun niveau de la CITE et doivent être placées dans la colonne « Dépenses non allouées » des Tableaux 1 et 2. Toutefois, les postes de dépenses au sein de ce programme qui renvoient à des « dépenses de fonctionnement » (ex 01, 02, 03, 06 à 17) peuvent être placés dans la cellule C5B du Tableau 1 et X5 (rémunération du personnel non enseignant) et X13 (autres dépenses de fonctionnement) du Tableau 2. Les postes de dépenses qui renvoient à des « dépenses en capital » (ex 25) peuvent être placés dans les cellules C5A du Tableau 1 et X15 du Tableau 2, qui correspondent aux cellules où sont placées les dépenses en capital.

**Tableau 2. Consignes pour présenter les données sur les dépenses dans le Questionnaire B de l'ISU**

Code du sous-programme	Code du poste de dépenses	Nom du sous-programme	Tableau 1 du Questionnaire B de l'ISU	Tableau 2 du Questionnaire B de l'ISU
<b>Programme 040</b>	<b>Services d'élaboration de politiques directes</b>		<b>Dépenses non allouées</b>	
070	Ex 01,02,03	Services généraux de gestion et de coordination	C15, C5B	X5
070	Ex 06 à Ex 17	“ “	C15, C5B	X13
070	Ex 25	“ “	C15, C5A	X15
270	Ex 02, 03	Unité de mise en œuvre du projet	C15, C5B	X5
270	Ex 06 à Ex 17	“ “	C15, C5B	X13
270	Ex 25	“ “	C15, C5A	X15
<b>309</b>	<b>Enseignement pour les sections maternelles</b>		<b>CITE 0</b>	
309	Ex 16	Enseignement à l'école maternelle	C1, C5B	X12
<b>277</b>	<b>Programme domestique d'enseignement primaire</b>		<b>CITE 0 et 1*</b>	
277	Ex 23	Programme domestique d'enseignement primaire	C1, C5A	X15
070	Ex 26	“ “	C1, C5A	X12
*Attribuer au niveau 0 ou 1 de la CITE selon le nombre d'élèves inscrits				
<b>278</b>	<b>Établissements spécialisés</b>		<b>CITE 1<sup>10</sup></b>	
278	Ex 17	Établissements spécialisés	C2, C5B	X12
<b>Programme 270</b>	<b>Formation des enseignants</b>		<b>CITE 5B</b>	
272	Ex 01, 02, 03	Université Erdiston	C1, C5B	X 6
070	Ex 25	“ “	C1, C5A	X15
070	Ex 26	“ “	C1, C5A	X12
273		Autre formation locale	<b>Dépenses non allouées</b>	
273	Ex 12	Autre formation locale	C15, C5B	X13

- b) Le programme 309 (Enseignement pour les sections maternelles) comprend tous les établissements publics préprimaires. Ces dépenses sont placées au niveau CITE 0 (enseignement préprimaire) avec des postes de dépenses placés dans les lignes appropriées dans les Tableaux 1 et 2, de la même manière que les dépenses citées dans le programme 040.
- c) Le programme 277 (Programme domestique d'enseignement primaire) doit en principe être inclus uniquement au niveau CITE 1 (enseignement primaire). Toutefois, certains établissements publics primaires comprennent également des sections maternelles, qui doivent faire partie du niveau CITE 0 (enseignement préprimaire). Le plan de collecte de données doit donc inclure une note indiquant que les dépenses doivent être réparties entre l'enseignement préprimaire et primaire (CITE 0 et 1) selon les effectifs scolarisés ou les enseignants qui travaillent à ces niveaux. Les postes de dépenses de ce programme sont alors placés dans les Tableaux 1 et 2 d'après les procédures abordées ci-dessus.

<sup>10</sup> L'enseignement spécialisé ne constitue pas un niveau d'enseignement spécifique ; il relève des niveaux CITE 1, 2 ou 3. Dans le cas de ce pays hypothétique, il est pertinent d'inclure l'ensemble de l'enseignement spécialisé au niveau CITE 1.

- d) Le programme 278 (Établissements spécialisés) renvoie aux dépenses consacrées à l'enseignement spécialisé. Dans notre exemple, puisque la majorité des élèves des établissements spécialisés sont inscrits dans des classes d'enseignement spécialisé fonctionnant au niveau primaire, ces dépenses sont incluses au niveau 1 de la CITE (enseignement primaire) dans les Tableaux 1 et 2 du Questionnaire B. Les postes de dépense du programme sont alors placés dans les Tableaux 1 et 2 d'après les procédures abordées ci-dessus.
- e) Le programme 270 (Formation des enseignants) est un programme qui relève de l'enseignement supérieur technique/professionnel (CITE 5B) : il est donc placé dans cette colonne dans les Tableaux 1 et 2. Les postes de dépense du programme sont alors placés dans les Tableaux 1 et 2 d'après les procédures abordées ci-dessus.

La dernière étape du processus consiste à déterminer le code à attribuer aux cellules ne comportant pas de dépenses. Ce code peut être l'une des symboles suivantes : « m », « a », « n » ou « x » d'après les définitions du questionnaire.

### **JOUR 3**

#### **2.5 Procédures pour remplir le Questionnaire C de l'ISU sur l'éducation**

Le troisième jour de la visite sur le terrain est composé de deux activités principales : l'élaboration de procédures pour remplir le *Questionnaire C : Questionnaire sur les statistiques de l'enseignement supérieur* et le compte-rendu avec les hauts fonctionnaires de l'éducation.

Les réunions concernant le Questionnaire C doivent impliquer les participants suivants :

1. Le personnel du ministère de l'Éducation qui connaît les différents aspects de l'enseignement post-secondaire et supérieur ;
2. Des représentants d'établissements publics du supérieur qui connaissent les programmes d'enseignement et les collectes de données institutionnelles ; et
3. Des représentants d'établissement privés possédant les mêmes connaissances.

Cette partie de l'assistance technique doit suivre les procédures définies pour les Questionnaires A et B, notamment :

- analyser le Questionnaire C, notamment les niveaux d'enseignement et les colonnes et cellules clés du questionnaire ;
- expliquer la façon dont les données du Questionnaire C sont utilisées pour élaborer des indicateurs d'éducation clés ;
- analyser les questionnaires actuellement utilisés pour collecter des données sur les effectifs scolarisés, les enseignants et les diplômés des établissements post-secondaires et supérieurs ;
- préciser la couverture des différents types d'établissements scolaires ; et
- préciser les instructions pour remplir le questionnaire.

## **i) Analyse du Questionnaire C**

Le personnel du ministère de l'Éducation travaille presque exclusivement avec des données de base de l'éducation sur l'enseignement primaire et secondaire : bien souvent, il n'est pas au courant de tous les programmes proposés par les établissements post-secondaires et supérieurs. En outre, les représentants des établissements post-secondaires et supérieurs ne sont souvent pas même conscients de l'existence des questionnaires de l'ISU, car ils n'ont pas été impliqués aux précédentes collectes de données. Ainsi, la première partie de la réunion doit s'attacher à analyser le Questionnaire C, en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- les niveaux 5 et 6 de la CITE, notamment les premiers et deuxième diplômes<sup>11</sup> ;
- la définition des établissements publics, privés subventionnés par le gouvernement et privés non-subventionnés ;
- l'orientation du programme : général et technique/professionnel ;
- les élèves/étudiants scolarisés : temps plein ou partiel ;
- l'emploi du temps des enseignants : temps plein, partiel ou équivalent temps plein ;
- les domaines d'études, notamment les disciplines relevant des grands groupes de la CITE ;
- les diplômés par domaine d'études ;
- les étudiants étrangers, par pays d'origine ; et
- l'explication des symboles qui doivent être utilisées pour remplir les cellules sans données.

## **ii) Utilisation des données du Questionnaire C pour les indicateurs d'éducation**

Afin de permettre aux représentants des établissements post-secondaires et supérieurs de mieux comprendre le questionnaire, le consultant doit expliquer comment les données issues du Questionnaire C peuvent être utilisées pour élaborer des indicateurs pour l'enseignement supérieur, dont l'utilité se manifesterà à l'échelle internationale mais également nationale et institutionnelle. Les indicateurs suivants doivent être soulignés :

- le taux brut de scolarisation ;
- l'espérance de vie scolaire ;
- le taux brut d'achèvement ;
- la proportion d'étudiants inscrits dans différents domaines, par niveaux d'enseignement ;
- la proportion de diplômés dans différents domaines, par niveaux d'enseignement ; et
- les statistiques sur les étudiants en mobilité internationale et les effectifs scolarisés, selon les critères de résidence permanente ou territoriale.

## **iii) Analyse des questionnaires nationaux disponibles**

Suite à l'analyse du Questionnaire C et des indicateurs de l'enseignement supérieur, le consultant doit s'attacher à analyser les instruments et les mécanismes qu'utilise le ministère de l'Éducation (ou tout autre ministère) pour recueillir les statistiques sur l'enseignement supérieur. Toutefois, il est impératif de garder à l'esprit que dans de nombreux pays, ces enquêtes sont absentes des collectes de données sur l'éducation. Dans ce cas, la discussion doit s'intéresser aux stratégies que le ministère peut mettre en œuvre pour mettre sur pied une telle collecte auprès des établissements

---

<sup>11</sup> Le questionnaire C doit recueillir uniquement des données aux niveaux 5 et 6 de la CITE : ce point doit être communiqué clairement aux représentants des établissements du supérieur qui sont responsables des données afin d'éviter tout malentendu au sujet des programmes qui ne relèvent pas de ces niveaux.

publics et privés de l'enseignement post-secondaire et supérieur. Elle doit souligner le caractère capital des données suivantes dans les enquêtes proposées pour le supérieur :

- faire la distinction entre les étudiants inscrits à des programmes aux niveaux CITE 4A et 4B et ceux aux niveaux 5B, 5A et 6; les effectifs scolarisés aux niveaux 4A et 4B relèvent en effet du Questionnaire A ;
- les effectifs scolarisés par programme et selon le sexe et l'âge des étudiants ;
- les effectifs scolarisés par domaine d'études pour les programmes à chaque niveau de la CITE ;
- les diplômés par domaine d'études pour les programmes à chaque niveau de la CITE ; et
- les étudiants étrangers par pays d'origine.

#### **iv) Couverture des différents types d'établissements scolaires**

Dans les pays qui mènent effectivement des enquêtes auprès des établissements de l'enseignement post-secondaire et supérieur, la couverture peut varier selon le type d'établissement. De manière générale, elle tend à être plus exhaustive pour les établissements publics, car les ministères peuvent user de leur autorité légale ou financière pour obtenir les données de la part de ces établissements.

Toutefois, même parmi les établissements publics, la couverture peut laisser à désirer car les établissements ont tendance à garder jalousement leur autonomie. L'annexe A donne un exemple de la façon dont la couverture institutionnelle peut être présentée dans le plan de collecte de données.

#### **v) Instructions pour remplir le Questionnaire C**

Le Questionnaire C est bien plus simple à remplir que les Questionnaires A et B, en partant de l'hypothèse que le pays s'est effectivement livré à des collectes de données sur ses programmes d'enseignement supérieur. Au moment de préciser les instructions, le consultant doit souligner tous les points cités ci-dessus lorsque les membres du ministère de l'Éducation compléteront les différents tableaux du questionnaire.

### **2.6 Compte-rendu avec les hauts fonctionnaires de l'éducation**

La séance finale doit comporter un compte-rendu avec les hauts fonctionnaires de l'éducation, qui sera l'occasion d'évoquer les réalisations de la mission d'assistance technique et les prochaines étapes pour la suite du travail avec les questionnaires. Plus important encore, le consultant doit mettre à profit cette rencontre pour établir les domaines où les collectes de données nationales sur l'éducation doivent être peaufinées dans la perspective de l'analyse et des comparaisons internationales, et pour formuler des suggestions ciblées sur la façon d'améliorer les collectes de données actuelles et/ou de mettre sur pied des nouvelles collectes.<sup>12</sup>

Il est difficile de généraliser les recommandations dans un manuel d'assistance technique : celles-ci seront en effet déterminées par le statut des collectes de données dans chaque pays. Il est toutefois pratiquement certain que les recommandations encourageront la mise en œuvre de nouvelles enquêtes ou l'amélioration de la couverture des enquêtes existantes auprès des établissements privés et de leur financement à tous les niveaux d'enseignement. En effet, de nombreux pays manquent généralement de données exhaustives et fiables dans ce domaine.

---

<sup>12</sup> Il est important de s'assurer que la visite sur le terrain s'attache principalement à améliorer la présentation des données à l'échelle internationale : l'amélioration du système national ne fait pas partie des objectifs de la mission. Si un pays demande l'appui de l'UNESCO pour modifier son système d'informations, des mesures différentes doivent être mises en œuvre.

### 3. Préparation du plan de collecte de données

Le plan de collecte de données consiste en une codification du travail mené en préparation de la mission d'assistance technique et des résultats de cette mission. Il doit remplir plusieurs fonctions. Tout d'abord, il servira de document de référence sur lequel les membres du ministère de l'Éducation pourront s'appuyer ultérieurement afin de remplir les questionnaires de l'ISU. Si une même personne reste responsable du traitement et de la soumission des questionnaires de l'ISU pendant plusieurs années, cette personne devrait pouvoir utiliser les procédures comparables, celles-ci étant mentionnées dans le plan de collecte de données. Si cette personne est remplacée, son successeur doit avoir à sa disposition un document de référence qui fournisse des instructions spécifiques pour remplir chaque questionnaire. Bien évidemment, si les secteurs d'un système éducatif viennent à changer, le ministère de l'Éducation peut intégrer ces changements à un programme révisé, le cas échéant, et transmettre ce programme à l'ISU et aux bureaux hors-siège de l'UNESCO.

Deuxièmement, le plan de collecte de données doit servir de référence aux membres de l'ISU et aux bureaux hors-siège de l'UNESCO lors de l'analyse des données issues des questionnaires de l'ISU. Grâce à cet élément de référence, les personnes responsables de la collecte, de l'analyse et de la publication des données peuvent mieux comprendre la couverture et la qualité des données qu'ils utilisent.

Enfin, le plan de collecte de données peut être mis à la disposition des membres d'autres organisations internationales qui soutiennent des actions de développement, afin qu'elle serve à nouveau de document de référence pour leur permettre de mieux comprendre les données qu'ils utilisent.

Le consultant doit utiliser un format standard pour préparer le plan de collecte de données du pays, dans la mesure du possible : les éléments propres à son système éducatif doivent être gérés en conséquence dans le cadre de ce plan de collecte. Ceux-ci comprennent :

- une introduction qui mentionne la date et le lieu de la visite sur le terrain, ainsi que les noms et les titres de tous les participants à chaque séance de la réunion ;
- une description écrite d'ordre général du système éducatif du pays, qui comprend, pour chaque établissement, toutes les informations désormais indiquées dans le questionnaire de l'ISU sur la structure des programmes d'enseignement nationaux ;
- la cartographie CITE du pays, qui comprend des informations sur les établissements scolaires, comme présenté dans l'Annexe A ;
- une clarification sur la couverture des données nationales pour chaque programme et établissement cartographiés par la CITE, comme présenté dans l'Annexe B ;
- les instructions pour remplir les questionnaires A, B et C ; et
- des recommandations pour améliorer la couverture des collectes de données nationales et/ou en mettre sur pied de nouvelles afin d'obtenir les données actuellement manquantes ou non disponibles.

#### **4. Procédures après la visite sur le terrain**

Une fois la visite sur le terrain terminée, le consultant préparera un plan de collecte préliminaire des données qui sera soumis au ministère de l'Éducation et aux représentants des autres ministères et organismes impliqués dans les données et les systèmes d'éducation et de financement du pays. Le consultant en transmettra également un exemplaire au conseiller régional de l'ISU (ou au responsable de la mission d'assistance technique) qui le transmettra à son tour au coordinateur national. Le conseiller régional de l'ISU (mentionné ci-après par CR) demandera au pays de soumettre ses remarques dans un délai d'un mois après la transmission du plan de collecte préliminaire des données. Le coordinateur national sera également informé que : i) les remarques doivent être transmises au CR ; et ii) si le CR ne reçoit pas de remarques durant le délai alloué, il sera considéré que le plan de collecte préliminaire des données est correct et a été approuvé par le pays.

Le CR transmettra les remarques du coordinateur national au consultant afin que celui-ci finalise le plan de collecte de données. En cas de divergences avec les modifications et les discussions lors de la visite sur le terrain, le consultant rédigera une série de questions à aborder ultérieurement, qui seront à leur tour transmises au coordinateur national par le CR. Une fois les problèmes résolus, le consultant rédigera un plan de collecte final des données, qui sera communiqué au CR.

Celui-ci transmettra le plan de collecte final au ministère de l'Éducation et au coordinateur national, tout en précisant que ce document constitue le document de référence pour remplir les questionnaires de l'ISU. Le CR informera le coordinateur national qu'en cas de modification ultérieure du système éducatif national, le ministère de l'Éducation révisera le plan de collecte de données et en transmettra un exemplaire au CR à des fins de référence.

Une fois ce processus achevé, le CR transmettra un exemplaire du plan de collecte final des données à l'ISU : il y sera alors utilisé pour analyser les données soumises par le pays. Le CR conservera un exemplaire du programme en guise de document de référence pour ses membres travaillant sur les indicateurs de l'éducation et sur d'autres rapports.

## Annexe A. Exemple d'une cartographie CITE des programmes et des établissements aux niveaux 0 à 6 de la CITE

Titre du programme d'enseignement	Âge d'entrée théorique	Durée théorique (en années)	Ce programme fait-il partie de l'enseignement obligatoire ?	Établissements	Niveau de la CITE 97		Type d'enseignement ultérieur dans la CITE 97	Orientation du programme ou position dans la structure nationale	Observations
Enseignement préprimaire	3	2 ans	n	70 établissements primaires avec des sections maternelles, 5 écoles maternelles	Préprimaire	0	na	na	
Enseignement préprimaire (privé non subventionné)	3	2 ans	o	15 établissements primaires enregistrés auprès du MDE qui proposent des niveaux préprimaires	Préprimaire	0	na	na	
Crèches (publiques et privées)	6 mois à 2 ans	Pas de durée spécifique	n	16 crèches publiques et 168 crèches privées enregistrées auprès du Comité de l'enfance du ministère de la transformation sociale	Autres programmes d'éveil de la petite enfance	na	na	na	
Enseignement primaire (public et privé non subventionné)	5	6 ans	o	70 établissements publics primaires gérés par le MDE ; 25 établissements non subventionnés enregistrés auprès du MDE	Primaire	1	na	na	
Enseignement secondaire (public), années 1, 2 et 3	11*	3 ans*		23 établissements publics secondaires gérés par le MDE ; 7 établissements secondaires subventionnés du gouvernement	Premier cycle du secondaire	2	A	Général	
Enseignement secondaire (public), années 4 et 5	14*	2 ans*		1 établissement privé non subventionné ; 23 établissements publics secondaires gérés par le MDE	Deuxième cycle du secondaire	3	A	Général	
Dernières années du second cycle du secondaire – diplôme de fin de cycle (public)	16	2 ans		4 établissements publics secondaires gérés par le MDE	Enseignement post-secondaire non supérieur	4	A	Général	

Qualification en commerce et artisanat (public)	16	< 2 ans		Institut de technologie Samuel James Prescod – tous les cours ; Université de premier cycle Smith – cours diplômants	Enseignement post-secondaire non supérieur	4	A	Professionnel	
Certificat d'études universitaires en lettres et sciences	16	2 ans		Université de premier cycle Smith	Premier cycle de l'enseignement supérieur	5	A	Intermédiaire	
Certificat d'études universitaires en arts et sciences appliquées	16	2 ans		Université de premier cycle Smith	Premier cycle de l'enseignement supérieur	5	B	Premier titre	
Certificat d'études universitaires en formation pédagogique (préprimaire, primaire et secondaire)	16*	2 ans		Université de formation pédagogique Lee	Premier cycle de l'enseignement supérieur	5	B	Premier titre	
Qualification en formation pédagogique	**	1 an		Université de formation pédagogique Lee	Premier cycle de l'enseignement supérieur	5	B	Premier titre	
Baccalauréat	18***	3 ans		Université des Antilles	Premier cycle de l'enseignement supérieur	5	A	Premier diplôme	
Maîtrise	21***	2 ans		Université des Antilles	Premier cycle de l'enseignement supérieur	5	A	Deuxième diplôme	
Doctorat	23***	2 ans		Université des Antilles	Deuxième cycle de l'enseignement supérieur	6	na	na	

PP = pré-professionnel  
P = professionnel  
na = non applicable  
A, B, C = options de destination  
MDE : ministère de l'Éducation

- \* L'enseignement secondaire dans le pays hypothétique ne comporte pas de distinction entre premier et deuxième cycles. Pour mieux correspondre à la CITE, nous avons classé les trois premières années d'études de l'enseignement secondaire (années 1, 2 et 3) au niveau CITE 2 (premier cycle du secondaire) et les deux dernières années (années 4 et 5) au niveau CITE 3 (deuxième cycle du secondaire).
- \*\* Dans le pays hypothétique, les enseignants suivent généralement une formation pédagogique après avoir obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires, un certificat d'études universitaires ou un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire. Toutefois, il est possible d'intégrer un programme de formation pédagogique après avoir terminé le deuxième cycle du secondaire, sans diplôme de fin de cursus. La fonction publique exige la réussite de 4 examens, notamment l'anglais ; le ministère de l'Éducation accepte généralement 5 examens CXC au minimum, dont l'anglais et les mathématiques.
- \*\*\* Les étudiants qui entament un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire ont généralement obtenu leurs diplômes de fin d'études secondaires. Ils débutent ce programme, qui dure trois ans, à l'âge de 18 ans environ. Toutefois, les étudiants peuvent désormais débiter un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle après avoir obtenu leur certificat CXC à la fin de l'enseignement secondaire. Les étudiants de certains programmes de sciences doivent suivre une année préparatoire avant de débiter le diplôme, qui se déroule sur trois ans. L'âge théorique d'admission indiqué dans le tableau reflète le cheminement traditionnel dans l'enseignement supérieur.

## Annexe B. Exemple d'une présentation de la couverture des programmes et des établissements aux niveaux 0 à 4 de la CITE

Niveau de la CITE	Établissements	Effectifs scolarisés par sexe et par âge	Enseignants/enseignants formés	Nouveaux inscrits dans l'enseignement primaire	Diplômés
0 – Préprimaire	Établissements primaires et écoles maternelles (publics)	Couverture à 100 %	Couverture à 100 % mais les données ne peuvent pas être désagrégées de l'enseignement primaire, à l'exception des 6 écoles maternelles	Non applicable	Non applicable
0 – Préprimaire	Établissements primaires (privés)	Couverture d'environ 80 %	Couverture d'environ 80% mais les données ne peuvent pas être désagrégées de l'enseignement primaire	Non applicable	Non applicable
Autres programmes d'éveil de la petite enfance	Crèches publiques et privées gérées par le Comité pour l'enfance	Les totaux sont actuellement disponibles ; collaboration prévue avec le Comité pour l'enfance pour obtenir des données détaillées pour 2007	Non applicable puisque le personnel de la crèche n'inclut pas nécessairement des enseignants formés	Non applicable	Non applicable
1 – Primaire	Établissements primaires (publics)	Couverture à 100 %	Couverture à 100% mais les données ne peuvent pas être désagrégées de l'enseignement préprimaire	Les données comprennent les effectifs scolarisés totaux à la 1 <sup>ère</sup> année de l'enseignement primaire, dont les redoublants*	Couverture à 100 %
1 – Primaire	Établissements primaires (privés non subventionnés)	Couverture d'environ 80 %	Couverture d'environ 80% mais les données ne peuvent pas être désagrégées de l'enseignement primaire	Les données comprennent les effectifs scolarisés totaux à la 1 <sup>ère</sup> année de l'enseignement primaire, dont les redoublants*	Couverture d'environ 80 %
2A Général – premier cycle du secondaire	Établissements secondaires (publics)	Couverture à 100 %	Couverture à 100% mais les données ne peuvent pas être désagrégées du deuxième cycle de l'enseignement secondaire	Non applicable	Couverture à 100 %
2A Général – premier cycle du secondaire	Établissements secondaires (subventionnés)	Couverture à 100 %	Couverture à 100 %	Non applicable	Couverture à 100 %
2A Général – premier cycle du secondaire	Établissements secondaires (privés non subventionnés)	Nous ne savons pas si le MDE collecte ces données	Nous ne savons pas si le MDE collecte ces données	Non applicable	Nous ne savons pas si le MDE collecte ces données

3A Général – deuxième cycle du secondaire	Établissements secondaires (publics)	Couverture à 100 %	Couverture à 100% mais les données ne peuvent pas être désagrégées du premier cycle de l'enseignement secondaire	Non applicable	Non applicable
3A Général – deuxième cycle du secondaire	Établissements secondaires (subventionnés)	Couverture à 100 %	Couverture à 100% mais les données ne peuvent pas être désagrégées du premier cycle de l'enseignement secondaire	Non applicable	Non applicable
3A Général – deuxième cycle du secondaire	Établissements secondaires (privés non subventionnés)	Nous ne savons pas si le MDE collecte ces données	Nous ne savons pas si le MDE collecte ces données	Non applicable	Non applicable
4A Général – Enseignement post-secondaire non supérieur	Établissements secondaires (publics)	Couverture à 100 %	Couverture à 100% mais les données ne peuvent pas être désagrégées de l'enseignement du premier et du deuxième cycle du secondaire	Non applicable	Non applicable
4B Technique/professionnel – Enseignement post-secondaire non supérieur	Institut technologique Samuel Jackson Prescod	Les totaux sont actuellement disponibles ; collaboration prévue avec l'institut technologique pour obtenir des données détaillées pour 2007	Nous ne savons pas si le MDE collecte ces données	Non applicable	Le MDE souhaite collaborer avec l'institut technologique pour obtenir des données sur les effectifs scolarisés par domaine d'études pour 2007
4B Technique/professionnel – Enseignement post-secondaire non supérieur	Université de premier cycle Smith	Les totaux sont disponibles mais l'Université Smith devra se livrer à travail considérable sera nécessaire pour désagréger les données par sexe et par âge	Couverture à 100 % mais données pour 4B ; aucune distinction entre les données pour les programmes 5A et 5B	Non applicable	Données actuellement non disponibles ; il est difficile d'obtenir ces données pour les étudiants de l'Université Smith

\* Le taux de redoublement étant très faible à la 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement primaire, le nombre de nouveaux inscrits est donc très proche du nombre total d'inscrits. Toutefois, le ministère de l'Éducation analysera les données sur les redoublants afin d'améliorer le décompte des nouveaux inscrits. Aucune donnée n'est actuellement collectée sur le nombre de nouveaux inscrits à la 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement primaire ayant fréquenté une classe d'enseignement préprimaire ou un programme d'éveil de la petite enfance. Le ministère de l'Éducation déterminera si ces informations peuvent être obtenues auprès des établissements primaires.